

Relevé des Délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Paris-Saclay
du 8 janvier 2021 – 9 heures 30
exclusivement en visioconférence

Pour information : 23 membres présents et 10 représentés sur 37 membres en exercice.

Le 15 décembre 2020, le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay régulièrement convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni en visio-conférence sur la plateforme collaborateur de l'Université Paris-Saclay.

Dûment constaté que les membres présents et représentés formaient la majorité des administrateurs en exercice et pouvaient donc valablement délibérer, la séance a été ouverte par la Présidente de l'Université Paris-Saclay à 9 heures 30.

Membres CA	Avaient donné pouvoir	Invités
A. AUMIS (jusqu'à 12h11) L. BENTOUCHA (de 10h à 11h56) J. BICHERON (jusqu'à 13h) S. CARDON F. CASOLI M. CHAGNY H. CHEVREL (de 10h09 à 13h) A. DE CAGNY (jusqu'à 12h40) G. DEGRETZ (jusqu'à 12h10) C. DOURSAT C. GARBAY S. GRAZIANI H. HARARI-KERMADEC (jusqu'à 13h) M. HUMBERT E. IACONA J. KLEIN J. MERINDOL P. PETIT I. POPA E. TERRAIL A. THIERRY S. RETAILLEAU I. VALENTIN (jusqu'à 12h55) F. VERNIER	<p>En début de séance : H. CHEVREL donne pouvoir à M. HUMBERT (jusqu'à 10h09)</p> <p>Pendant toute la séance : J. BOCHEREL donne pouvoir à P. PETIT G. De LASTEYRIE donne pouvoir à S. RETAILLEAU J. FAURE donne pouvoir à M. HUMBERT J-M. FOURGOUS donne procuration à A. BENHACOUN F. HIDRI donne pouvoir à E. IACONA D. LEGLU donne pouvoir à F. CASOLI P. LEVY donne pouvoir à S. RETAILLEAU M. MALLO ANDREOLI donne pouvoir à E. IACONA S. TREYER donne pouvoir à F. VERNIER</p> <p>En cours de séance : A. AUMIS donne pouvoir à H. CHEVREL (à partir de 12h11) S. COSTANTIN donne pouvoir à S. CARDON (à partir de 11h42) A. DE CAGNY donne pouvoir à F. VERNIER (à partir de 12h40) I. VALENTIN donne procuration à M. CHAGNY (à partir de 12h55) J. BICHERON donne pouvoir à J. KLEIN (à partir de 13h) H. HARARI-KERMADEC donne pouvoir à I. POPA (jusqu'à 13h)</p>	<p>Invités de droit : O. CHOURROT C. DESCOURS A. GUERMANN C. JARDIN</p> <p>Invités : F. ALVES A. ABERGEL M. AZOULAY C. BARRIÉ V. BENZAKEN Y. BERNARD O. BERTHELOT-EIFFEL J-Y. BERTHOU B. BOURDON F. COTTIN P. CURMI I. DEMACHY T. DORÉ A. GUIOCHON-MANTEL G. LASCHON A. LEVRAT L. LOMBARD J-L. MARTIN S. MEGHERBI C. MICHON S. MORIN-DELERM M. PALLARDY M-H. PAPILLON C. PAULIN J-F. PEYRAT L. PIKETTY R. SIOLY R. SOUBEYRAN</p> <p>Excusée : L. PARMANTIER</p>

- Ordre du Jour -

I. Point de gouvernance

1. **Vote** : Budget Initial 2021
2. **Information** : Projet Annuel de Performance
3. **Vote** : Nomination de membres du Comité d'Orientation Stratégique
4. **Vote** : Programmation Contribution Vie Etudiante et de Campus 2021
5. **Vote** : Règlement intérieur du Conseil d'Administration
6. **Vote** : Approbation de la modification des délégations de compétences du conseil d'administration à la Présidente de l'Université

II. Points Ressources Humaines

1. **Vote** : Campagne emploi 2021 (**sous réserve de l'avis du CT**)
2. **Vote** : Principes d'attribution de la Prime Encadrement Doctorale et de Recherche pour 2021 (périmètre employeur) (**sous réserve de l'avis du CT**)
3. **Vote** : Principes d'attribution du Congé pour Projet Pédagogique pour 2021 (périmètre employeur) (**sous réserve de l'avis du CT**)
4. **Vote** : Principes d'attribution du Congé pour Innovation Pédagogique pour 2021 (périmètre employeur) (**sous réserve de l'avis du CT**)

III. Points Formation

1. **Vote** : capacités et modalités d'accueil en Master (complément) **Point non traité**

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-001

Objet : Approbation du Budget Initial 2021
P.jointes : Projet de budget initial pour l'année 2021

...

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3, R 719-66 et R 719-68

Vu les articles 175, 176 et 178 à 181 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, et notamment ses articles 10 et 12

Vu la circulaire 2B2O-19-3160 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2020

Vu le recueil des règles budgétaires des organismes, dans sa version revue par l'arrêté du 26 juillet 2019

Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Plafond d'emplois : 4 617 ETPT, soit 3 869 ETPT sous plafond Etat et 748 ETPT hors plafond Etat.
- 531 783 936 € (dont 1 342 643 € pour la Fondation) d'autorisations d'Engagement se décomposant comme suit :
 - Personnel : 307 412 474 € (dont 583 000 € pour la Fondation)
 - Fonctionnement : 146 882 310 € (dont 666 643 € pour la Fondation)
 - Investissement : 77 489 152 € (dont 93 000 € pour la Fondation)
- 600 675 652 € (dont 1 342 643 € pour la Fondation) de crédits de paiement se décomposant comme suit :
 - Personnel : 307 412 474 € (dont 583 000 € pour la Fondation)
 - Fonctionnement : 143 833 538 € (dont 666 643 € pour la Fondation)
 - Investissement : 149 429 640 € (dont 93 000 € pour la Fondation)
- 516 852 523 € de prévisions de recettes (dont 1 120 797 € pour la Fondation).

Article 2 : Le conseil d'administration vote le projet de budget initial 2021 tel qu'il lui a été présenté et annexé à la présente délibération qui conduit à :

- un solde budgétaire de : - 83 823 129 € (dont - 221 846 € pour la Fondation)
- un résultat prévisionnel du compte de résultat de : + 793 762 € (dont + 114 975 € pour la Fondation)
- une capacité d'autofinancement de : + 8 073 891 € (dont + 127 975 € pour la Fondation)
- une variation du fond de roulement de : - 15 826 644 €
- une variation de trésorerie de : - 82 487 674 €

Les tableaux des emplois, autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	32
Refus de participer au vote :	
Pour :	29
Contre :	
Abstention :	3

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU



UNIVERSITE PARIS SACLAY

BUDGET INITIAL

Exercice 2021

Présenté par Madame Sylvie Retailleau

au

Conseil d'Administration

du

08 janvier 2021

Tableau n°1 - Tableau des emplois BI 2021 soumis au vote du CA

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
		En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	1 571,9 (1)		1 571,9
		4,8	2,0	6,8
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	809,5	335,8	1 145,3
S/total EC		2 386,2	337,8	2 724,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				
BIATOSS	Nature des emplois	1 164,3 (2)		1 164,3
		82,9	22,0	104,9
	Non permanents	235,9	387,7	623,6
S/total Biatoss		1 483,1	409,7	1 892,8
Totaux		3 869,2 (3)	747,6	4 616,8 (4)
			Plafond global des emplois voté par le CA	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		4 001,0 (5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, lors des budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Ce tableau doit être cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget et avec le DPG

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 1 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE
Phase 1 : Enquête en cours

Année		2021																				
Phase		dans le cadre du budget initial																				
N° UAI		0912408Y																				
Libellé établissement		Université Paris Saclay																				
		A																				
Plafond d'emplois Etat notifié par la DGESIP (en ETP) :		1 4 001,00																				
Plafond d'emplois voté au budget initial (en ETP) (ou soumis au vote du CA) :		2 4 616,81																				
dont plafond Etat :		3 3 869,23																				
Plafond d'emplois voté après dernier budget rectificatif (en ETP) :		4 0,00																				
N° DBM :		5 0																				
dont plafond Etat :		6 0,00																				
Dans ce tableau, les nombres saisis ne doivent pas comporter plus de 2 chiffres après la virgule. Ne pas supprimer les zéros dans les cellules.																						
Emplois		exercice 2020		période janvier - avril exercice 2021					période janvier - septembre exercice 2021					période janvier - décembre exercice 2021								
		stock ETP (a) au 31 décembre 2020	moyenne annuelle ETP 2020(b)	Entrées (en ETP) (c)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin avril e=a+c-d (titulaires et CDI) (4)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en ETP) (f)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin septembre (h)=a+f-g (titulaires et CDI)	ETPT (moyenne sur 9 mois)	Entrées (en ETP) (i) (titulaires et CDI)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin décembre 2021 (k)=a+i-j pour les	ETPT (moyenne annuelle exercice 2021)				
					Total (d)	dont retraites				Total (g)	dont retraites				Total (j)	dont retraites						
B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R						
Emplois sous plafond Etat (1)	Titulaires	Enseignants et chercheurs	Budget initial	1	1 581,50	1 566,87	1,00	13,00	5,00	1 568,20	1 571,42	64,00	63,00	27,00	1 581,20	1 569,25	64,00	64,00	28,00	1 580,20	1 571,92	
			Nouvelle/dernière prévision	2	1 580,20	1 564,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Exécution	3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Personnels BIATSS et autres	Budget initial	4	1 191,67	1 197,46	28,40	25,00	8,00	1 175,70	1 162,72	88,40	88,00	35,00	1 172,70	1 165,86	103,40	104,00	36,00	1 171,70	1 164,30	
			Nouvelle/dernière prévision	5	1 172,30	1 159,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Exécution	6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		sous total titulaires	Budget initial	7	2 773,17	2 764,33	29,40	38,00	13,00	2 743,90	2 734,14	152,40	151,00	62,00	2 753,90	2 735,11	167,40	168,00	64,00	2 751,90	2 736,22	
			Nouvelle/dernière prévision	8	2 752,50	2 724,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			Exécution	9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Non titulaires	Enseignants et chercheurs	Budget initial	10	769,00	748,80					797,50					783,78				914,25	814,25	
				Nouvelle/dernière prévision	11	915,25	817,15					0,00					0,00				0,00	0,00
				Exécution	12	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00
		dont ATER et contractuels	Budget initial	13	573,00	556,25					598,50					590,39					717,50	620,92
				Nouvelle/dernière prévision	14	718,00	624,75					0,00					0,00				0,00	0,00
				Exécution	15	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00
		Personnels BIATSS et autres	Budget initial	16	285,43	278,87					318,76					318,76					318,76	318,76
				Nouvelle/dernière prévision	17	317,76	298,81					0,00					0,00				0,00	0,00
				Exécution	18	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00
		dont CDI	Budget initial	19	77,40	77,40	0,00	0,00	0,00	82,90	82,90	0,00	0,00	0,00	0,00	82,90	82,90	0,00	0,00	0,00	82,90	82,90
				Nouvelle/dernière prévision	20	82,90	81,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Exécution	21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		sous total non titulaires plafond 1	Budget initial	22	1 054,43	1 027,67					1 116,26					1 102,54				1 232,76	1 133,01	
			Nouvelle/dernière prévision	23	1 233,01	1 115,96					0,00					0,00				0,00	0,00	
			Exécution	24	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00	
		Total plafond 1	Budget initial	25	3 827,60	3 792,00					3 850,40					3 837,65				3 984,66	3 869,23	
			Nouvelle/dernière prévision	26	3 985,51	3 839,98					0,00					0,00				0,00	0,00	
			Exécution	27	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00	
Emplois sous plafond 2 (1 bis)	Non titulaires	Enseignants et chercheurs	Budget initial	28	425,82	415,81				333,11					331,31				364,27	337,84		
				Nouvelle/dernière prévision	29	362,11	326,85					0,00				0,00				0,00	0,00	
				Exécution	30	0,00	0,00					0,00					0,00			0,00	0,00	
		Personnels BIATSS et autres	Budget initial	31	170,46	179,19				408,08						408,63				413,08	409,74	
				Nouvelle/dernière prévision	32	183,08	167,44					0,00				0,00				0,00	0,00	
				Exécution	33	0,00	0,00					0,00				0,00				0,00	0,00	
	dont CDI (uniquement EPSCP)	Budget initial	34	33,80	33,80	0,00	0,00	0,00	22,00	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,00	22,00	0,00	0,00	0,00	22,00	22,00	
			Nouvelle/dernière prévision	35	22,00	21,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			Exécution	36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	dont contrats aidés	Budget initial	37	0,00	0,00					0,00					0,00					0,00	0,00	
			Nouvelle/dernière prévision	38	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00	
		Exécution	39	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
	Total plafond 2	Budget initial	40	596,28	595,00				741,19						739,94				777,35	747,58		
		Nouvelle/dernière prévision	41	545,19	494,29					0,00					0,00				0,00	0,00		
		Exécution	42	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
Total emplois rémunérés par l'opérateur	Titulaires	Budget initial	43	2 773,17	2 764,33	29,40	38,00	13,00	2 743,90	2 734,14	152,40	151,00	62,00	2 753,90	2 735,11	167,40	168,00	64,00	2 751,90	2 736,22		
			Nouvelle/dernière prévision	44	2 752,50	2 724,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			Exécution	45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Non titulaires plafonds 1 et 2	Budget initial	46	1 650,71	1 622,67					1 857,45					1 842,48				2 010,11	1 880,59		
			Nouvelle/dernière prévision	47	1 778,20	1 610,25					0,00					0,00				0,00	0,00	
			Exécution	48	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00	
	dont CDI	Budget initial	49	111,20	111,20	0,00	0,00	0,00	104,90	104,90	0,00	0,00	0,00	104,90	104,90	0,00	0,00	0,00	0,00	104,90	104,90	
			Nouvelle/dernière prévision	50	104,90	102,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			Exécution	51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Total plafonds 1 et 2	Budget initial	52	4 423,88	4 387,00				4 591,59					4 577,59				4 762,01	4 616,81		
			Nouvelle/dernière prévision	53	4 530,70	4 334,27					0,00					0,00				0,00	0,00	
	Exécution		54	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
Dont fonctionnaires stagiaires des ENS	Budget initial	55	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00			
		Nouvelle/dernière prévision	56	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
		Exécution	57	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
Dont emplois rattachés aux contrats de recherche (5) (plafond 2)	Budget initial	58	455,82	450,38					633,18					632,37				662,29	638,64			
		Nouvelle/dernière prévision	59	357,07	322,99					0,00					0,00				0,00	0,00		
		Exécution	60	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
Personnels en fonction dans l'établissement non rémunérés par lui (mises à disposition entrantes)	Budget initial	61	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00			
		Nouvelle/dernière prévision	62	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
		Exécution	63	0,00	0,00					0,00					0,00							

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE
Phase 1 : Enquête en cours

Année				2021												
Phase				dans le cadre du budget initial												
N° UAI				0912408Y												
Libellé établissement				Université Paris Saclay												
				A												
Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP :				1	260 535 214											
Masse salariale votée au budget initial (ou soumise au vote du CA) : montant limitatif en AE=CP				2	307 412 474											
Masse salariale votée après dernier budget rectificatif : montant limitatif en AE=CP				3	0											
N° DBM :				4	0											
Dans ce tableau, les nombres saisis doivent être des nombres entiers. Ne pas supprimer les zéros dans les cellules.																
Dépenses de personnel				Exercice 2020			Cumul au 30 avril 2021	Cumul au 30 septembre 2021	Cumul au 31 décembre 2021			écart BI 2021 / BI 2020	écart BI 2021 / exécution 2020	écart réprévision 2021 / exécution 2020	écart exécution 2020 / exécution 2019	
				Budget initial	Dernière prévision d'exécution (5) (Dépenses décaissées 2020)	Exécution (5) (Dépenses décaissées 2020)	Exécution (décaissements)	Exécution (décaissements)	Budget initial	Nouvelle prévision d'exécution (décaissements prévus sur 2021)	Exécution annuelle					
				B	C	D	E	F	G	H	I					J
Emplois sous plafond 1	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	1			0	0	0			0					
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)	2	226 061 047	224 731 857	0	0	0	227 685 268	0	0	1 624 221	227 685 268	0	0	
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)	3	2 485 329	2 716 195	0	0	0	2 211 195	0	0	-274 134	2 211 195	0	0	
	sous total titulaires		4	226 061 047	224 731 857	0	0	0	227 685 268	0	0	1 624 221	227 685 268	0	0	
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	5			0	0	0			0					
		dont ATER et doctorants contractuels	6			0	0	0			0					
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	7	36 165 358	39 283 558	0	0	0	40 420 928	0	0	4 255 570	40 420 928	0	0	
		dont CDI	8			0	0	0			0					
	sous total non titulaires		9	36 165 358	39 283 558	0	0	0	40 420 928	0	0	4 255 570	40 420 928	0	0	
	Total titulaires et non titulaires (plafonds 1)		10	262 226 405	264 015 415	0	0	0	268 106 196	0	0	5 879 791	268 106 196	0	0	
Emplois sous plafond 2	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	11			0	0	0			0					
		dont CDI (uniquement EPSCP)	12			0	0	0			0					
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	13	24 680 169	20 303 937	0	0	0	33 005 191	0	0	8 325 022	33 005 191	0	0	
		dont CDI (uniquement EPSCP)	14			0	0	0			0					
	Total non titulaires (plafond 2)		15	24 680 169	20 303 937	0	0	0	33 005 191	0	0	8 325 022	33 005 191	0	0	
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires (plafond 1)	Enseignants et enseignants chercheurs	16			0	0	0			0					
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	17	226 061 047	224 731 857	0	0	0	227 685 268	0	0	1 624 221	227 685 268	0	0	
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	18			0	0	0			0					
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	19	60 845 527	59 587 495	0	0	0	73 426 119	0	0	12 580 592	73 426 119	0	0	
		sous total non titulaires	20	60 845 527	59 587 495	0	0	0	73 426 119	0	0	12 580 592	73 426 119	0	0	
	Total général (plafonds 1 et 2)		21	286 906 574	284 319 352	0	0	0	301 111 387	0	0	14 204 813	301 111 387	0	0	
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)				22	5 195 978	5 693 835	0	0	0	6 065 625	0	0	869 647	6 065 625	0	0
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)				23	292 102 552	290 013 187	0	0	0	307 177 012	0	0	15 074 460	307 177 012	0	0
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)				24	220 000	239 689	0			235 462	0	0	15 462	235 462	0	0
Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS				25	292 322 552	290 252 876	0			307 412 474	0	0	15 089 922	307 412 474	0	0
dont fonctionnaires stagiaires ENS				26	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6) (saisie de l'exécution fin septembre 2021 obligatoire)				27	20 349 282	15 564 605	0	0	0	27 520 172	0	0	7 170 890	27 520 172	0	0

Tableau 3 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2020 et 2021 (en € et en flux)
Phase 1 : Enquête en cours

Année	2021
Phase	dans le cadre du budget initial
N° UAI	0912408Y
Libellé établissement	Université Paris Saclay

Dans ce tableau, les nombres saisis doivent être des nombres entiers.
Ne pas supprimer les zéros dans les cellules.

Crédits de Masse salariale globale = Montant limitatif en AE=CP	Prévision d'exécution ou exécution 2020 (1)	Correction de l'exécution (événements exceptionnels non reconductibles) (1 bis)	Extension en Année Pleine des mesures 2020 (2)			Mesures entrant en vigueur en année 2021														Total des flux de 2021 (somme des colonnes B à T sauf M et N)	Total prévision ou reprise de décaissements 2021 (V=A+U)	Phase 1 : dernier budget voté en 2020 Phase 2,3,4 : dernier budget voté en 2021 (W)	Ecart prévision 2021 dernier budget voté (2020 pour la phase 1/ 2021 phases 2,3,4) (V-W)	
			Mesures catégorielles titulaires exclusivement (PPCR)	Schéma d'emplois (hors contrats de recherche)	Evolution de la structure des emplois (dont repyramidage s, changement de corps et dispositif Sauvadet) (6)	Obligatoires							Discretionnaires											
						Mesures générales (titulaires et non titulaires) et EAP hausse de la valeur du point sur 2017	SMIC	CAS Pensions (et ATI)	Autres cotisations	Mesures catégorielles (titulaires exclusivement)	Indemnitaire obligatoire (3)	GVT solde personnels titulaires (4) L=M+N	dont GVT NEGATIF	dont GVT POSITIF	Schéma d'emplois hors contrats de recherche	Evolution de la structure des emplois (dont repyramidage s, changements de corps et dispositif Sauvadet) (5)	Indemnitaire à l'initiative établissement (6)	Variations des heures complémentaires	Variations sur les contrats de recherche (7)					Autres à détailler
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	
Rémunérations principales	1	153 268 341	0	4 661 051	32 542				105 628	0	430 746	-1 716 129	2 146 875	-3 638 259	383			8 539 691	809 693	10 941 475	164 209 816	155 511 630	8 698 186	
Sous total titulaires (calcul automatique)	2	111 083 522	0	707 574	32 542				105 628	0	430 746	-1 716 129	2 146 875	-220 129	383			8 539 691	809 693	1 056 744	112 140 266	111 083 522	1 056 744	
Sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	3	42 184 819	0	3 953 477	0									-3 418 130	0			8 539 691	809 693	9 884 731	52 069 550	44 428 108	7 641 442	
Titulaires	4	80 730 929	0	612 364	14 077				0	0	548 213	-1 181 996	1 730 208	-286 056	0			888 598		81 619 527	80 730 929	888 598		
Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	5	30 352 593	0	95 210	18 465				105 628	0	-117 467	-534 133	416 667	65 927	383			168 146		30 520 739	30 352 593	168 146		
Non titulaires	6	28 952 783	0	3 128 936	0									-2 974 323	0			196 870	29 149 653	30 961 498	-1 811 845			
Enseignants et enseignants chercheurs	6	28 952 783	0	3 128 936	0									-2 974 323	0			196 870	29 149 653	30 961 498	-1 811 845			
Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	7	13 008 619	0	751 476	0									-422 317	0			8 497 434	809 693	9 636 286	22 644 905	13 243 193	9 401 712	
dont CDI	8	4 644 455	0	4 741	0									4 741	0			84 308	93 790	4 738 245	4 644 455	93 790		
dont personnels recrutés et financés sur contrats de recherche (8)	9	10 997 241	0	0	0													8 539 691	0	8 539 691	19 536 932	12 980 871	6 556 061	
Autres : stagiaires, apprentis ...	10	223 417	0	73 065	0				0					-21 490	0			0	0	51 575	274 992	223 417	51 575	
Rémunérations accessoires	11	18 371 970	-623 809	27 630	3 369				0	1 240 296				5 641	64	227 251	354 086	0	0	1 234 528	19 606 498	18 371 970	1 234 528	
Sous total titulaires (à saisir obligatoirement)	12	13 889 029	-623 810	27 630	3 370				0	1 240 296				5 640	64	227 251	354 086	0	0	1 234 527	15 123 556	13 889 029	1 234 527	
Sous total non titulaires et autres (à saisir obligatoirement)	13	4 482 942	0	0	0				0	0				0	0	0	0	0	0	4 482 942	4 482 942	0	0	
Cours complémentaires et vacations d'enseignement	14	6 940 120	-480 952	0	0									0	0			354 086	0	-126 866	6 813 254	6 940 120	-126 866	
Autres rémunérations accessoires (dont versement au titre des comptes épargne temps)	15	988 242	0	0	0				0	0				0	0	0	0	0	0	988 242	988 242	0	0	
Primes et indemnités des enseignants et enseignants chercheurs	16	4 755 001	-142 857	11 635	267				0	1 142 056				-5 435	0	0	0	0	0	1 005 666	5 760 667	4 755 001	1 005 666	
Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels	17	5 688 607	0	15 995	3 102				0	98 240				11 076	64	227 251	0	0	0	355 728	6 044 335	5 688 607	355 728	
Cotisations et contributions sociales	18	117 698 537	-31 190	2 233 740	30 107				97 177	62 015	396 286	-1 578 838	1 975 125	-1 569 489	356	11 363	17 704	3 415 877	323 878	4 987 824	122 686 361	118 595 850	4 090 511	
Sous total titulaires (calcul automatique)	19	99 462 196	-31 190	652 349	30 107				97 177	62 015	396 286	-1 578 838	1 975 125	-202 238	356	11 363	17 704	0	0	1 033 929	100 496 125	99 462 196	1 033 929	
Sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	20	18 236 341	0	1 581 391	0				0	0				-1 367 251	0	0	0	3 415 877	323 878	3 953 895	22 190 236	19 133 654	3 056 582	
Titulaires	21	79 712 636	0	527 850	24 276				78 798	0	321 336	-1 280 232	1 601 569	-164 217	286	0	0	0	0	788 329	80 500 965	79 712 636	788 329	
Autres cotisations titulaires	22	19 749 560	-31 190	124 499	5 831				18 379	62 015	74 950	-298 606	373 556	-38 021	70	11 363	17 704	0	0	245 600	19 995 160	19 749 560	245 600	
Non titulaires	23	1 834 104	0	158 139	0				0	0				-136 725	0	0	0	341 588	32 388	395 390	2 229 494	1 923 836	305 658	
Cotisations Assedic	23	1 834 104	0	158 139	0				0	0				-136 725	0	0	0	341 588	32 388	395 390	2 229 494	1 923 836	305 658	
Autres cotisations non titulaires	24	16 402 237	0	1 423 252	0				0	0				-1 230 526	0	0	0	3 074 289	291 490	3 558 505	19 960 742	17 209 818	2 750 924	
Prestations sociales	25	914 028	0	0	0				0	0				0	0	0	0	-4 229	909 799	914 028	-4 229			
TOTAL	26	290 252 876	-654 999	6 922 421	66 018				202 805	1 302 311	827 032	-3 294 967	4 122 000	-5 202 107	803	238 614	371 790	11 955 568	1 129 342	17 159 598	307 412 474	293 393 478	14 018 996	
TOTAL hors prestations	27	289 338 848	-654 999	6 922 421	66 018				202 805	1 302 311	827 032	-3 294 967	4 122 000	-5 202 107	803	238 614	371 790	11 955 568	1 133 571	17 163 827	306 502 675	292 479 451	14 023 224	
dont titulaires (hors prestations)	28	224 434 747	-655 000	1 387 553	66 019				202 805	1 302 311	827 032	-3 294 967	4 122 000	-416 727	803	238 614	371 790	0	0	3 325 200	227 759 947	224 434 747	3 325 200	
dont non titulaires et autres (hors prestations)	29	64 904 102	0	5 534 868	0				0	0				-4 785 381	0	0	0	11 955 568	1 133 571	13 838 626	78 742 728	68 044 704	10 698 024	
Incidence sur 2022	30													4 371 985	0	0	0	0	0	0				
dont incidence rémunération principale (saisie obligatoire sur colonnes O et P)	31													2 900 021	0	0	0	0	0	0				
dont incidence rémunérations accessoires (saisie obligatoire sur colonnes O et P)	32													0	0	0	0	0	0	0				
dont incidence cotisations et contributions sociales	33													1 471 965	0	0	0	0	0	0				

Tableau 2
Autorisations budgétaires : Budget agrégé

Dépenses							Recettes			
	BI + BR 2020 CA du 13 octobre 2020		Prévision d'exécution 2020		Budget initial 2021		BI + BR 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	293 393 478	293 393 478	290 252 875	290 252 875	307 412 474	307 412 474	332 632 927	331 803 131	338 719 441	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>80 325 664</i>	<i>80 325 664</i>	<i>79 465 826</i>	<i>79 465 826</i>	<i>82 101 953</i>	<i>82 101 953</i>	290 274 064	291 606 216	292 147 888	Subvention pour charges de service public
							1 495 975	34 599	1 834 448	Autres financements de l'Etat
							1 755 770	1 755 770	1 260 000	Fiscalité affectée
							4 989 969	6 479 718	4 293 237	Autres financements publics
Fonctionnement	97 283 218	111 235 627	81 185 940	89 816 291	146 882 310	143 833 539	34 117 149	31 926 828	39 183 868	Recettes propres
Intervention										
Investissement	58 557 198	85 666 072	23 234 534	60 298 811	77 489 152	149 429 640				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	449 233 894	490 295 177	394 673 350	440 367 977	531 783 936	600 675 652	451 472 843	432 964 866	516 852 523	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent)							38 822 334	7 403 110	83 823 129	SOLDE BUDGÉTAIRE (déficit)

Tableau 2
Autorisations budgétaires : Budget principal

Dépenses							Recettes			
	BI + BR 2020 CA du 13 octobre 2020		Prévision d'exécution 2020		Budget initial 2021		BI + BR 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	292 845 754	292 845 754	289 705 151	289 705 151	306 829 474	306 829 474	331 784 427	330 603 406	337 598 644	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>80 325 664</i>	<i>80 325 664</i>	<i>79 464 217</i>	<i>79 464 217</i>	<i>82 101 953</i>	<i>82 101 953</i>	290 274 064	291 606 216	292 147 888	Subvention pour charges de service public
							1 495 975	34 599	1 834 448	Autres financements de l'Etat
							1 755 770	1 755 770	1 260 000	Fiscalité affectée
							4 989 969	6 479 718	4 293 237	Autres financements publics
Fonctionnement	96 765 226	110 717 635	80 667 948	89 298 299	146 215 667	143 166 896	33 268 649	30 727 103	38 063 071	Recettes propres
Intervention										
Investissement	58 477 198	85 586 072	23 154 534	60 218 811	77 396 152	149 336 640	118 839 916	101 161 736	178 133 082	Recettes fléchées
							27 142 587	42 108 166	86 711 431	Financements de l'Etat fléchés
							87 151 174	54 093 226	68 395 763	Autres financements publics fléchés
							4 546 155	4 960 343	23 025 888	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	448 088 178	489 149 461	393 527 634	439 222 261	530 441 293	599 333 009	450 624 343	431 765 141	515 731 726	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent)							38 525 118	7 457 119	83 601 283	SOLDE BUDGÉTAIRE (déficit)

Tableau 2
Autorisations budgétaires : Budget Fondation

Dépenses							Recettes			
	BI + BR 2020 CA du 13 octobre 2020		Prévision d'exécution 2020		Budget initial 2021		BI + BR 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	547 724	547 724	547 724	547 724	583 000	583 000	848 500	1 199 725	1 120 797	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	0	0			0	0				Subvention pour charges de service public
										Autres financements de l'Etat
										Fiscalité affectée
Fonctionnement	517 992	517 992	517 992	517 992	666 643	666 643	848 500	1 199 725	1 120 797	Autres financements publics
										Recettes propres
Intervention							0	0	0	Recettes fléchées
										Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
Investissement	80 000	80 000	80 000	80 000	93 000	93 000				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 145 716	1 145 716	1 145 716	1 145 716	1 342 643	1 342 643	848 500	1 199 725	1 120 797	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent)				54 009			297 216		221 846	SOLDE BUDGÉTAIRE (déficit)

Tableau 3
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT											
				Personnel AE (AE = CP)	Personnel CP (AE = CP)	Fonctionnement AE	Fonctionnement CP	Investissement AE	Investissement CP	Total AE	Total CP
Règlementaire	Dépenses Programmes 150 et 231										
		Formation initiale et continue									
		Formation initiale et continue Licence		65 373 649	65 373 649	3 435 184	3 431 667	888 211	893 211	69 697 043	69 698 526
		Formation initiale et continue Master		42 908 422	42 908 422	6 313 882	6 312 882	1 809 310	1 809 310	51 031 614	51 030 614
		Formation initiale et continue Doctorat		19 146 444	19 146 444	2 016 888	2 016 888	8 000	8 000	21 171 332	21 171 332
		Recherche									
		Recherche universitaire		35 468 435	35 468 435	22 676 330	22 660 364	2 360 740	2 360 740	60 505 505	60 489 539
		Rech univ maths		19 934 745	19 934 745	2 495 792	2 495 792	125 630	125 630	22 556 167	22 556 167
		Rech univ phys chimie		35 347 249	35 347 249	2 250 085	2 242 035	1 859 493	1 867 543	39 456 828	39 456 828
		Rech univ phys nucl		3 412 499	3 412 499	1 000	1 000	0	0	3 413 499	3 413 499
		Rech univ science terre		7 944 678	7 944 678	2 761 045	2 761 045	321 653	321 653	11 027 376	11 027 376
		Rech univ science homme		9 523 951	9 523 951	123 479	123 479	5 750	5 750	9 653 180	9 653 180
		Rech univ Transvers		1 949 845	1 949 845	17 555 358	18 809 773	236 745	236 745	19 741 949	20 996 364
		Soutien et support									
		Bibliothèques et documentation		5 688 384	5 688 384	2 296 023	2 378 523	90 661	90 661	8 075 067	8 157 567
		Diffusion savoirs musées		697 893	697 893	53 000	53 000	0	0	750 893	750 893
		Immobilier		6 404 714	6 404 714	46 700 466	30 302 061	64 433 678	136 370 629	117 538 858	173 077 405
		Pilotage et support		52 183 611	52 183 611	32 442 392	43 879 643	5 219 280	5 209 767	89 845 283	101 273 021
		Etudiants									
		Aides directes aux étudiants		484 250	484 250	4 821 979	5 425 979	100 000	100 000	5 406 229	6 010 229
		Aides indirectes		3 443	3 443	480 126	480 126	0	0	483 569	483 569
		Santé des étudiants activité associative		940 263	940 263	459 283	459 283	30 000	30 000	1 429 546	1 429 546
	Total			307 412 474	307 412 474	146 882 310	143 833 539	77 489 152	149 429 640	531 783 936	600 675 652

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Subv pour charges de serv. Pub	Autres Fin. Etat	Fiscalité affectée	Autres financ.publ	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	Recettes propres	
Règlementaire										
	Subvention pour charges service public	292 147 888							292 147 888	
	Droits d'inscription				5 020 247				5 020 247	
	Formation continue diplômes propres VAE				11 044 350				11 044 350	
	Taxe d'apprentissage				3 425 000				3 425 000	
	Contrats prestations recherche hors ANR						10 000	352 900	362 900	
	Valorisation			80 000	330 000				410 000	
	ANR investissements d'avenir				92 000	83 627 181	46 777 146	3 000 000	133 496 326	
	ANR hors investissements d'avenir			1 135 367		0	2 349 138	64 031	3 548 536	
	Subvention exploit & financ actif Région			67 657		0	5 799 648		5 867 305	
	Subvention exploit & financ actif UE			1 252 400		0	1 287 012	112 394	2 651 806	
	Subvention exploit & financ actif Autres	1 834 448		1 687 713	2 413 442	3 084 250	11 044 562	1 482 047	21 546 462	
	Fondations fonds propres réserves dons				1 174 797				1 174 797	
	Autres recettes		1 260 000	70 100	15 684 032		1 128 258	18 014 516	36 156 906	
	Total	292 147 888	1 834 448	1 260 000	4 293 237	39 183 868	86 711 431	68 395 763	23 025 888	516 852 523

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire, recettes à mentionner.

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

83 823 129

Tableau 3
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget principal

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Personnel AE (AE = CP)	Personnel CP (AE = CP)	Fonctionnement AE	Fonctionnement CP	Investissement AE	Investissement CP	Total AE	Total CP
Règlementaire	Dépenses Programmes 150 et 231									
		Formation initiale et continue								
		Formation initiale et continue Licence	65 373 649	65 373 649	3 435 184	3 431 667	888 211	893 211	69 697 043	69 698 526
		Formation initiale et continue Master	42 908 422	42 908 422	6 313 882	6 312 882	1 809 310	1 809 310	51 031 614	51 030 614
		Formation initiale et continue Doctorat	19 146 444	19 146 444	2 016 888	2 016 888	8 000	8 000	21 171 332	21 171 332
		Recherche								
		Recherche universitaire	35 468 435	35 468 435	22 676 330	22 660 364	2 360 740	2 360 740	60 505 505	60 489 539
		Rech univ maths	19 934 745	19 934 745	2 495 792	2 495 792	125 630	125 630	22 556 167	22 556 167
		Rech univ phys chimie	35 347 249	35 347 249	2 250 085	2 242 035	1 859 493	1 867 543	39 456 828	39 456 828
		Rech univ phys nucl	3 412 499	3 412 499	1 000	1 000	0	0	3 413 499	3 413 499
		Rech univ science terre	7 944 678	7 944 678	2 761 045	2 761 045	321 653	321 653	11 027 376	11 027 376
		Rech univ science homme	9 523 951	9 523 951	123 479	123 479	5 750	5 750	9 653 180	9 653 180
		Rech univ Transvers	1 949 845	1 949 845	17 555 358	18 809 773	236 745	236 745	19 741 949	20 996 364
		Soutien et support								
		Bibliothèques et documentation	5 688 384	5 688 384	2 296 023	2 378 523	90 661	90 661	8 075 067	8 157 567
		Diffusion savoirs musées	697 893	697 893	53 000	53 000	0	0	750 893	750 893
		Immobilier	6 404 714	6 404 714	46 700 466	30 302 061	64 433 678	136 370 629	117 538 858	173 077 405
		Pilotage et support	51 600 611	51 600 611	31 775 749	43 213 000	5 126 280	5 116 767	88 502 640	99 930 378
		Etudiants								
		Aides directes aux étudiants	484 250	484 250	4 821 979	5 425 979	100 000	100 000	5 406 229	6 010 229
		Aides indirectes	3 443	3 443	480 126	480 126	0	0	483 569	483 569
		Santé des étudiants activité associative	940 263	940 263	459 283	459 283	30 000	30 000	1 429 546	1 429 546
		Total	306 829 474	306 829 474	146 215 667	143 166 896	77 396 152	149 336 640	530 441 293	599 333 010

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Subv pour charges de serv. Pub	Autres Fin. Etat	Fiscalité affectée	Autres financ.publ	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	Recettes propres
Règlementaire									
	Subvention pour charges service public	292 147 888							292 147 888
	Droits d'inscription				5 020 247				5 020 247
	Formation continue diplômes propres VAE				11 044 350				11 044 350
	Taxe d'apprentissage				3 425 000				3 425 000
	Contrats prestations recherche hors ANR						10 000	352 900	362 900
	Valorisation			80 000	330 000				410 000
	ANR investissements d'avenir				92 000	83 627 181	46 777 146	3 000 000	133 496 326
	ANR hors investissements d'avenir			1 135 367			2 349 138	64 031	3 548 536
	Subvention exploit & financ actif Région			67 657			5 799 648		5 867 305
	Subvention exploit & financ actif UE			1 252 400			1 287 012	112 394	2 651 806
	Subvention exploit & financ actif Autres		1 834 448	1 687 713	2 413 442	3 084 250	11 044 562	1 482 047	21 546 462
	Fondations fonds propres réserves dons				54 000				54 000
	Autres recettes				1 260 000		1 128 258	18 014 516	36 156 906
	Total	292 147 888	1 834 448	1 260 000	4 293 237	86 711 431	68 395 763	23 025 888	515 731 726

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire, recettes à mentionner.

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

83 601 283

Tableau 3
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget Fondation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Personnel AE (AE = CP)	Personnel CP (AE = CP)	Fonctionnement AE	Fonctionnement CP	Investissement AE	Investissement CP	Total AE	Total CP
Réglementaire	Dépenses Programmes 150 et 231									
		Formation initiale et continue								
		Formation initiale et continue Licence							-	-
		Formation initiale et continue Master							-	-
		Formation initiale et continue Doctorat							-	-
		Recherche								
		Recherche universitaire							-	-
		Rech univ maths							-	-
		Rech univ phys chimie							-	-
		Rech univ phys nucl							-	-
		Rech univ science terre							-	-
		Rech univ science homme							-	-
		Rech univ Transvers							-	-
		Soutien et support								
		Bibliothèques et documentation							-	-
		Diffusion savoirs musées							-	-
		Immobilier							-	-
		Pilotage et support	583 000	583 000	666 643	666 643	93 000	93 000	1 342 643	1 342 643
		Etudiants								
		Aides directes aux étudiants							-	-
		Aides indirectes							-	-
		Santé des étudiants activité associative							-	-
	Total		583 000	583 000	666 643	666 643	93 000	93 000	1 342 643	1 342 643

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Subv pour charges de serv. Pub	Autres Fin. Etat	Fiscalité affectée	Autres financ.publ	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	Recettes propres
Réglementaire									
	Subvention pour charges service public								-
	Droits d'inscription								-
	Formation continue diplômés propres VAE								-
	Taxe d'apprentissage								-
	Contrats prestations recherche hors ANR								-
	Valorisation								-
	ANR investissements d'avenir								-
	ANR hors investissements d'avenir								-
	Subvention exploit & financ actif Région								-
	Subvention exploit & financ actif UE								-
	Subvention exploit & financ actif Autres								-
	Fondations fonds propres réserves dons				1 120 797				1 120 797
	Autres recettes								-
	Total	-	-	-	-	1 120 797	-	-	1 120 797

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire. recettes à mentionner.

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) 221 846

Tableau 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	BI+BR 2020 CA du 13 octobre 2020	Montant prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Solde budgétaire (déficit)(D2)*	38 822 334	7 403 110	83 823 129
dont solde budgétaire budget principal (déficit)	38 525 118	7 457 119	83 601 283
dont solde budgétaire FU (FONDATION UNIV.)	297 216		221 846
Remboursements d'emprunts (capital)	-		
Nouveaux prêts (capital)			
Dépôts et cautionnements (b1)			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	16 808 646	16 808 646	22 024 664
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	97 151	137 727	178 305
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	55 728 131	24 349 484	106 026 099
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	-	-	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	-	-	-
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-	5 407 577	-
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	55 728 131	24 349 484	106 026 099

FINANCEMENTS			
	BI+BR 2020 CA du 13 octobre 2020	Montant prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Solde budgétaire (excédent) (D1)*	-		
dont solde budgétaire budget principal	-		
dont solde budgétaire FU (FONDATION UNIV.)	-	54 009	
Nouveaux emprunts (capital) :	-		
Remboursements de prêts (capital)			
Dépôts et cautionnements (b2)			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	16 514 794	16 514 794	22 176 207
Autres décaissements sur comptes de tiers (e2)	3 168 951	2 265 585	1 362 218
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	19 683 745	18 780 379	23 538 425
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	36 044 386	5 569 105	82 487 674
dont Prélèvement de la trésorerie fléchée (a)***	30 684 631	10 976 682	74 427 283
dont Prélèvement de la trésorerie non fléchée (d)	5 359 755	8 060 391	8 060 391
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	55 728 131	24 349 484	106 026 099

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Conventions	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements (c1) Prev. 2020	Prévisions de décaissements (c1) BI 2021	Prévisions de d'encaissements (c2) Prev. 2020	Prévisions d'encaissements (c2) BI 2021
BOURSE AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE	MOBICS20	46711000	BOURSE AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE	136 000	136 000	136 000	136 000
OPERATION INSPIRE	0063RA15G	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	5 194	-	5 194	-
OPERATION OPENDREAMKIT	0792RA15	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	823 397	-	823 397	-
OPERATION OTSUKA - PROJET CKD REIN	16HG1227	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	55 000	-	55 000	-
OPERATION FONDATION DE FRANCE	18AJ1621	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	49 450	-	49 450	-
OPERATION VIFOR FRESENIUS - CKD REIN	18HJ2997	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	115 000	-	115 000	-
OPERATION ASTRAZENECA PROJET CKD REIN	19HJ3060	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	192 633	-	192 633	-
ERASMUS - RIE EUGLOH	20H3EUG1_EUGLOH	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	1 519 340	1 519 340	1 519 340	1 519 340
OPERATION ANR-10COHO-06-01 PROJET E4N	8630RA11G	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	45 000	625 135	45 000	625 135
OPERATION CKD REIN	8755RA12	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	469 195	192 262	469 195	192 262
OPERATION EQUIPEX TEMPOS	8777RA12	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	833 039	-	833 039	-
OPERATION AMGEN - CKD REIN	9174RA12G	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	132 884	-	132 884	-
OPERATION GLAXO SMITH KLINE - CKD REIN	9175RA12G	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	148 413	-	148 413	-
OPERATION FRESENIUS - CKD REIN	9177RA12G	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	48 373	-	48 373	-
OPERATION LILLY FRANCE CKD REIN	9926RA13G	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	26 852	-	26 852	-
OPERATION SAPRO-SERO E4N	20HJ1043	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	-	1 089 248	-	1 089 248
OPERATION PROJET E3N/E4N	20HJ0943	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	-	150 000	-	150 000
OPERATION HYCARE	20PRVPHY	47310000	CONTRAT DE RECHERCHE	-	516 692	-	516 692
TVA		44550000	TVA collectée et déductible	12 208 876	17 795 987	11 915 024	17 947 530
				16 808 646	22 024 664	16 514 794	22 176 207

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Tableau 6
Situation patrimoniale - Budget agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	PRODUITS	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Personnel (à l'exclusion des comptes 631-32-33) <i>dont charges de pensions civiles*</i>	289 285 969 80 421 499	286 189 335 79 560 635	303 108 699 84 264 218	Subventions de l'Etat Fiscalité affectée	290 274 064 1 755 770	291 606 216 1 755 770	292 147 888 1 260 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention (y compris comptes 631-32-33)	135 595 984	114 132 680	168 798 791	Autres subventions Autres produits	83 784 094 48 644 472	69 859 725 46 839 933	124 467 049 54 826 315
TOTAL DES CHARGES (1)	424 881 954	400 322 015	471 907 490	TOTAL DES PRODUITS (2)	424 458 401	410 061 644	472 701 252
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	9 739 629	793 762	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	423 553	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	424 881 954	410 061 644	472 701 252	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	424 881 954	410 061 644	472 701 252

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 423 553	9 739 629	793 762
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 252 849	20 252 849	20 252 849
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	405 973		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-		-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-		-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	12 566 747	12 972 720	12 972 720
= CAF ou IAF*	6 856 576	17 019 758	8 073 891

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	RESSOURCES	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	6 856 576	17 019 759	8 073 891
Investissements	85 666 072	60 298 811	149 429 640	Financement de l'actif par l'État Financement de l'actif par des tiers autres que l'État Autres ressources	49 464 827 15 372 830	36 481 675 9 113 753	99 752 033 25 777 072
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	85 666 072	60 298 811	149 429 640	TOTAL DES RESSOURCES (6)	71 694 233	62 615 187	133 602 996
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	2 316 376	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	13 971 839	-	15 826 644

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 13 971 839	2 316 375	- 15 826 644
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	22 072 547	7 885 480	66 661 030
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)*	- 36 044 386	- 5 569 105	- 82 487 674
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	42 186 183	58 474 397	42 647 753
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 67 853 032	- 82 040 100	- 15 379 069
Niveau final de la TRESORERIE	110 039 215	140 514 497	58 026 823

*Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau 6
Situation patrimoniale - Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	PRODUITS	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Personnel (à l'exclusion des comptes 631-32-33)	288 744 270	285 647 636	302 525 699	Subventions de l'Etat	290 274 064	291 606 216	292 147 888
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	80 421 499	79 560 635	84 264 218	Fiscalité affectée	1 755 770	1 755 770	1 260 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention (y compris comptes 631-32-33)	135 058 967	113 595 663	168 119 148	Autres subventions	83 784 094	69 859 725	124 467 049
				Autres produits	47 562 498	45 757 959	53 448 697
TOTAL DES CHARGES (1)	423 803 238	399 243 299	470 644 847	TOTAL DES PRODUITS (2)	423 376 427	408 979 670	471 323 634
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	9 736 371	678 787	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	426 811	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	423 803 238	408 979 670	471 323 634	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	423 803 238	408 979 670	471 323 634

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 426 811	9 736 371	678 787
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 239 849	20 239 849	20 239 849
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	405 973	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	12 566 747	12 972 720	12 972 720
= CAF ou IAF*	6 840 318	17 003 500	7 945 916

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	RESSOURCES	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	6 840 318	17 003 501	7 945 916
Investissements	85 586 072	60 218 811	149 336 640	Financement de l'actif par l'État	49 464 827	36 481 675	99 752 033
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	-	9 113 753	25 777 072
				Autres ressources	15 372 830	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	85 586 072	60 218 811	149 336 640	TOTAL DES RESSOURCES (6)	71 677 975	62 598 929	133 475 021
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	2 380 118	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	13 908 097	-	15 861 619

Tableau 6
Situation patrimoniale - Fondation universitaire

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	PRODUITS	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Personnel (à l'exclusion des comptes 631-32-33) <i>dont charges de pensions civiles*</i>	541 699	541 699	583 000	Subventions de l'Etat			
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention (y compris comptes 631-32-33)	537 017	537 017	679 643	Fiscalité affectée			
				Autres subventions			
				Autres produits	1 081 974	1 081 974	1 377 618
TOTAL DES CHARGES (1)	1 078 716	1 078 716	1 262 643	TOTAL DES PRODUITS (2)	1 081 974	1 081 974	1 377 618
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 258	3 258	114 975	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 081 974	1 081 974	1 377 618	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 081 974	1 081 974	1 377 618

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 258	3 258	114 975
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 000	13 000	13 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-		-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-		-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
= CAF ou IAF*	16 258	16 258	127 975

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021	RESSOURCES	BI + BR1 2020 CA du 13 octobre 2020	Prévision d'exécution 2020	Budget initial 2021
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	16 258	16 258	127 975
Investissements	80 000	80 000	93 000	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	80 000	80 000	93 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	16 258	16 258	127 975
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	34 975	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	63 742	63 742	-

Tableau 7
 Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	140 514 497	179 789 924	149 464 472	114 627 312	151 290 516	116 308 417	75 883 788	146 054 520	124 442 857	99 674 181	105 259 187	76 465 783		
dont placements	192 702													
ENCAISSEMENTS														
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	74 531 839	1 844 179	2 389 628	74 032 561	4 768 484	1 977 900	108 847 011	2 004 328	4 566 551	47 419 493	5 670 894	10 666 573		338 719 441
Subvention pour charges de service public	72 329 674	0	0	72 433 305	0	0	102 596 023	0	0	43 012 883	0	1 776 003		292 147 888
Autres financements de l'Etat	89 155	74 662	96 745	64 746	193 053	80 076	239 238	81 146	184 876	178 403	228 587	352 780		1 834 446
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	1 083 474	0	0	0	0	176 526		1 260 000
Autres financements publics	208 654	174 735	226 416	151 528	451 810	187 405	4 669 518	189 909	432 677	417 523	537 310	825 649		4 293 237
Recettes propres	1 904 356	1 594 782	2 056 467	1 362 982	4 123 621	1 710 419	4 468 686	1 733 273	3 948 996	3 810 684	4 903 994	7 535 606		39 183 868
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	13 168 661	6 338 293	8 212 954	11 097 515	16 388 690	6 797 878	23 360 322	6 888 707	15 694 862	20 745 155	19 490 396	29 949 449		178 133 062
Financements de l'Etat fléchés	8 725 569	2 617 474	3 391 638	7 869 852	6 767 989	2 807 265	12 934 338	2 844 774	6 481 382	11 854 374	8 048 793	12 367 984		86 711 432
Autres financements publics fléchés	3 324 070	2 763 706	3 607 036	2 414 007	7 197 814	2 385 551	7 800 132	3 025 442	6 893 005	6 851 580	8 559 961	13 153 458		68 395 762
Recettes propres fléchées	1 119 022	837 113	1 214 280	813 656	2 423 087	1 005 062	2 625 852	1 018 491	2 320 475	2 239 201	2 881 642	4 428 007		23 025 888
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Emprunts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Prêts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	6 624 894	1 299 010	4 509 113	1 525 267	-2 057 241	-304 229	3 405 945	72 741	1 448 986	1 370 659	-1 534 602	7 177 882		23 538 425
TVA encaissée	5 295 490	84 285	109 214	3 682 610	217 935	90 396	4 141 807	91 604	208 706	3 368 046	259 178	398 259		17 947 530
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0	1 007 192	0	0	0	2 172 032	0	0	0	1 049 453	0	0		4 228 677
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	1 329 404	207 533	4 399 899	-2 157 343	-2 275 176	-2 566 657	-735 862	-18 863	1 240 280	-3 046 840	-1 793 780	6 779 623		1 362 218
TOTAL	94 325 394	9 481 482	15 111 695	86 655 343	19 100 133	8 471 549	135 613 278	8 965 776	21 710 399	69 535 307	23 626 688	47 793 904		540 390 948
DECAISSEMENTS														
<i>Enveloppes hors recettes fléchées</i>	28 459 093	26 022 412	29 122 165	27 189 354	29 899 303	28 602 230	32 810 383	24 184 676	27 517 761	30 270 256	29 993 564	34 054 091		348 115 288
Personnel	22 396 321	22 726 048	23 002 638	22 422 906	22 568 801	23 401 798	24 870 087	23 152 807	22 035 165	22 428 473	23 330 491	23 975 288		276 308 823
Fonctionnement	5 072 406	2 757 897	5 119 890	3 987 839	6 126 356	4 350 931	6 643 233	863 312	4 587 003	6 560 812	5 574 646	8 432 410		60 076 735
Investissement	990 366	538 467	999 637	778 609	1 198 146	849 501	1 297 063	168 557	895 593	1 280 971	1 088 427	1 646 993		11 729 730
<i>Dépenses sur recettes fléchées</i>	24 821 160	11 996 064	19 437 665	21 301 679	22 546 920	17 069 506	30 430 547	8 099 310	17 657 955	30 359 472	20 900 990	29 939 097		252 560 365
Personnel	2 521 861	2 558 599	2 589 398	2 524 822	2 540 850	2 633 860	2 797 413	2 606 125	2 481 631	2 525 442	2 625 918	2 697 742		31 103 651
Fonctionnement	7 069 880	3 909 147	7 134 725	5 588 778	8 509 172	6 084 622	9 215 028	1 321 870	6 407 005	9 102 473	7 755 746	11 658 356		83 756 804
Investissement	15 229 419	5 528 328	9 713 542	13 188 079	11 496 898	8 351 024	16 418 106	2 171 315	8 769 319	16 731 557	10 519 324	15 582 999		137 699 910
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	1 769 714	1 788 458	1 389 025	1 501 106	1 646 009	3 224 442	2 201 616	293 453	1 303 359	3 320 573	1 625 538	2 239 676		22 202 969
TVA décaissée	1 757 565	769 677	1 376 422	1 473 202	1 634 962	1 178 893	2 180 598	282 999	1 239 535	2 181 557	1 493 239	2 227 338		17 795 969
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	12 000	1 019 192	12 000	11 000	11 000	11 000	1 060 453	11 000	1 060 453	11 000	11 000	11 000		4 228 677
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	149	-411	603	15 904	47	-1 483	10 018	-546	52 824	78 563	21 299	1 338		178 305
TOTAL	55 049 967	39 806 934	49 948 855	49 992 139	54 082 232	48 896 178	65 442 546	30 577 439	46 479 075	63 950 301	52 420 092	66 232 864		622 878 622
SOLDE DU MOIS	39 275 427	-30 325 452	-34 837 160	36 663 204	-34 982 099	-40 424 629	70 170 732	-21 611 663	-24 768 676	5 585 006	-28 793 404	-18 438 960		-82 487 674
SOLDE CUMULE	179 789 924	149 464 472	114 627 312	151 290 516	116 308 417	75 883 788	146 054 520	124 442 857	99 674 181	105 259 187	76 465 783			
													<i>dont trésorerie fléchée</i>	-74 427 283
													<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires</i>	1 335 456

Date : 04/12/2020

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées du Budget Agrégé

	Réalisé au 31/12/2019	Prévision atterrissage 2020	Réalisé au 31/12/2020	BI 2021	2022	2023	2024
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		85 107 598	85 107 598	74 130 916	- 296 367	- 35 822 767	- 45 673 184
Recettes fléchées	599 506 587	95 491 608	694 998 195	178 133 082	72 204 619	51 796 972	591 809 610
Total recettes fléchées sur opérations immobilières	302 868 309	50 210 461	353 078 770	100 086 517	47 082 570	31 893 436	537 997 376
Financements de l'Etat fléchés	281 075 056	40 852 259	321 927 315	86 667 181	35 882 353	29 345 520	537 213 376
Autres financements publics fléchés	21 742 357	9 357 202	31 099 559	13 160 918	10 474 294	2 546 916	760 000
Recettes propres fléchées	50 896	1 000	51 896	258 418	725 923	1 000	24 000
Total recettes sur autres opérations fléchées (contrats de recherche)	296 638 278	45 281 147	341 919 425	78 046 565	25 122 050	19 903 536	53 812 234
Financements de l'Etat fléchés	19 722	389 242	408 964	44 250	-	-	-
Autres financements publics fléchés	293 953 481	43 143 522	337 097 003	55 234 845	23 568 374	18 863 096	53 812 234
Recettes propres fléchées	2 665 075	1 748 383	4 413 458	22 767 470	1 553 676	1 040 440	-
Dépenses sur recettes fléchées **	514 398 989	106 468 290	620 867 279	252 560 365	107 731 019	61 647 389	577 210 746
dépenses fléchées sur opérations immobilières	652 945 236	14 930 570	667 875 806	84 041 237	20 991 247	19 163 699	309 141 001
CP	252 295 691	50 694 863	302 990 554	142 836 594	76 325 724	37 450 352	541 609 765
Personnel							
AE	278 882	414 160	693 042	555 276	630 624	538 477	7 313 250
CP	278 882	414 160	693 042	555 276	630 624	538 477	7 313 250
Fonctionnement et intervention							
AE	12 078 498	804 864	12 883 362	23 901 675	7 355 656	9 017 758	262 720 737
CP	5 823 447	1 981 542	7 804 988	10 816 474	25 467 044	9 015 307	262 775 373
Investissement							
AE	640 587 856	13 711 546	654 299 402	59 584 286	13 004 967	9 607 464	39 107 014
CP	246 193 363	48 299 161	294 492 524	131 464 844	50 228 056	27 896 568	271 521 142
Dépenses fléchées sur autres dépenses (contrats de recherche)	299 087 126	41 764 579	340 851 705	96 579 086	30 739 405	20 161 179	30 472 435
CP	262 103 298	55 773 427	317 876 725	109 723 771	31 405 296	24 197 037	35 600 981
Personnel (AE=CP)							
AE	19 938 560	14 061 417	33 999 977	30 548 375	11 694 673	5 594 052	14 610 880
CP	19 938 560	14 061 417	33 999 977	30 548 375	11 694 673	5 594 052	14 610 880
Fonctionnement et intervention							
AE	276 178 774	26 290 799	302 469 573	59 868 930	18 406 208	14 497 792	15 861 555
CP	239 270 488	40 453 438	279 723 926	72 940 330	18 916 052	18 533 650	20 990 101
Investissement							
AE	2 969 792	1 412 363	4 382 154	6 161 781	638 524	69 335	-
CP	2 894 250	1 258 573	4 152 822	6 235 066	794 571	69 335	-
Solde budgétaire sur opérations immobilières	50 572 618	- 484 402	50 088 217	- 42 750 077	- 29 243 154	- 5 556 916	- 3 612 389
Solde budgétaire sur autres opérations fléchées	34 534 980	- 10 492 280	24 042 700	- 31 677 206	- 6 283 246	- 4 293 502	- 18 211 253
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	85 107 598	- 10 976 682	74 130 916	- 74 427 283	- 35 526 400	- 9 850 417	- 14 598 864
Position de financement en fin d'exercice	85 107 598	- 10 976 682	74 130 916	- 296 367	- 35 822 767	- 45 673 184	- 31 074 320

Tableau 9
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement							Crédits de paiement					Restes à payer	Restes à Réaliser	
		Total AE ouvertes au 31/12/2020	AE consommées au titre des années antérieures (< 31/12/2019)	AE consommées en 2020	Total AE consommées au 31/12/2020	AE reportées ou reprogrammées en 2021	AE nouvelles ouvertes en 2021 (BI + BR)	Total des AE ouvertes en 2021	Total des CP ouverts au 31/12/2020	Total CP consommés au 31/12/2020	CP reportés ou reprogrammés en 2021	CP nouveaux ouverts en 2021 (BI + BR)	Total des CP ouverts en 2021	Sur les AE consommées au 31/12/2020	Restes à engager en fin d'année 2021 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en 2021 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)	(6)=(2)-(5)	(7)	(8) = (6)+(7)	(9)	(10)	(11) = (9) - (10)	(12)	(13) = (11)+(12)	(14) = (5)-(10)	(15)=(1)-(5)-(8)	(16)=(5)+(8)-(10)-(13)
Total programmes pluriannuels d'investissement	1 101 212 989	698 213 444	652 945 236	14 930 570	667 875 806	30 337 638	53 703 599	84 041 237	324 561 547	302 990 554	21 570 994	121 265 600	142 836 594	364 885 252	349 295 947	306 089 895
Total Contrat de recherche *	518 803 811	350 544 327	299 087 126	41 764 579	340 851 705	9 692 622	86 886 464	96 579 086	328 415 079	317 876 725	10 538 354	99 185 417	109 723 771	22 974 979	81 373 020	9 830 294
Total	1 620 016 800	1 048 757 771	952 032 362	56 695 149	1 008 727 511	40 030 260	140 590 063	180 620 323	652 976 626	620 867 279	32 109 347	220 451 017	252 560 365	387 860 231	430 668 967	315 920 189

* Correspond aux contrats de recherche sous financements PIA + contrats de recherche composantes universitaires

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs					Restes à encaisser
			Montant	Encasements au titre des années antérieures (< 31/12/2019)	Encasements réalisés en 2020	Total des encasements au 31/12/2020	TOTAL Encasements prévus en 2021	
	(1)	(17)	(18)=(1)-(17)	(19)	(20)	(21) = (21)+(22)	(22)	(23)=(18)-(21)-(22)
Total programmes pluriannuels d'investissement	1 101 212 989	31 074 318	1 070 138 671	302 868 309	50 210 461	353 078 770	100 086 517	616 973 384
Total Contrat de recherche *	518 803 810	-	518 803 810	296 638 278	45 281 147	341 919 425	78 046 565	98 837 820
Total	1 620 016 799	31 074 318	1 588 942 481	599 506 587	95 491 608	694 998 195	178 133 082	715 811 204

* Correspond aux contrats de recherche sous financements PIA + contrats de recherche composantes universitaires

Tableau 10
BI 2021 / AE & CP DÉPENSES - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par Opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement et des crédits de paiement dépenses

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dépenses

Opérations immobilières		Prévission pluriannuelle
Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
OP17OP10	Personnel	-
Institut de Mathématique	Fonctionnement et intervention	595 460
	Investissement	34 404 540
Total Op. 01		35 000 000
OP22OP11	Personnel	-
Cellules Souches Embryonnaires	Fonctionnement et intervention	30 000
	Investissement	4 405 000
Total Op. 02		4 435 000
OP23OP11	Personnel	-
Institut Entrepreneariat et Innovation Fontenay Phase 1	Fonctionnement et intervention	11 255
	Investissement	3 428 913
Total Op. 03		3 440 168
OP23IE12	Personnel	-
Institut Entrepreneariat et Innovation Fontenay Phase 2	Fonctionnement et intervention	60 000
	Investissement	1 140 000
Total Op. 04		1 200 000
OP24OP11	Personnel	-
Extension Médecine Kremlin Bicêtre	Fonctionnement et intervention	494 793
	Investissement	25 492 207
Total Op. 05		25 987 000
OP24DEME	Personnel	-
Extension KB - Déménagement	Fonctionnement et intervention	500 000
	Investissement	-
Total Op. 06		500 000
OP34P2IO	Personnel	-
P2IO Physique des 2 Infis	Fonctionnement et intervention	16 234
	Investissement	18 903 766
Total Op. 07		18 920 000
OP35RÉNO	Personnel	-
Rénovalo Réhabilitation des Bâtiments Vallée	Fonctionnement et intervention	11 124
	Investissement	11 038 876
Total Op. 08		11 050 000
OP36PLUIS	Personnel	-
Pôle Universitaire Inter-disciplinaire de Santé	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	550 000
Total Op. 09		550 000
OP37LOTU	Personnel	-
Logements Étudiants Vallée d'Orsay-Bures	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	1 450 000
Total Op. 10		1 450 000
OP39GEOD	Personnel	-
Géologie des Environnements et Surfaces	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	3 800 000
Total Op. 11		3 800 000
OP40 - BPC	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	9 000 000
	Investissement	288 563 111
Total Op. 12		716 092 309
OP41LABO	Personnel	-
Déménagements du laboratoire (IR4M, NeuroPsy, CPMR)	Fonctionnement et intervention	946 166
	Investissement	71 500
Total Op. 13		1 017 666
OP42FILE	Personnel	-
Filière en tension	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	300 000
Total Op. 14		300 000
OP48AFLD	Personnel	-
Réhabilitation du Bât 409 pour l'AFLD	Fonctionnement et intervention	160 500
	Investissement	12 866 300
Total Op. 15		13 026 800

Prévisions N (BI 2021)										Prévission N+1 et suivantes					
AE ouvertes au 31/12/2020	AE consommées au 31/12/2020	AE reprogrammées ou reportées en 2021	AE nouvelles ouvertes au BI 2021	TOTAL des AE ouvertes en N (2021)	CP ouverts au 31/12/2020	CP consommés au 31/12/2020	CP reprogrammés ou reportés en 2021	CP nouveaux ouverts au BI 2021	TOTAL des CP ouverts en N (2021)	AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues ≥ N+3 (2024 et suivantes)	CP prévus ≥ N+3 (2024 et suivants)
(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
575 460	575 460	-	5 000	5 000	575 460	575 460	-	5 000	5 000	15 000	15 000	-	-	-	-
33 953 175	33 953 175	-	145 000	145 000	33 688 713	33 575 595	93 118	146 882	240 000	308 305	588 945	-	-	-	-
34 528 635	34 528 635	-	150 000	150 000	34 244 173	34 151 055	93 118	151 682	245 000	321 365	603 945	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 000	30 000	-	-	-	30 000	30 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 405 000	4 356 894	48 106	-	48 106	4 405 000	4 310 948	94 052	1	94 053	-	-	-	-	-	-
4 435 000	4 386 894	48 106	-	48 106	4 435 000	4 340 948	94 052	1	94 053	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 255	11 255	-	-	-	11 255	11 255	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 428 913	3 428 913	-	-	-	3 238 711	3 238 711	-	60 034	60 034	-	130 168	-	-	-	-
3 440 168	3 440 168	-	-	-	3 249 966	3 249 966	-	60 034	60 034	-	130 168	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 000	15 000	15 000	-	15 000	10 000	10 000	-	25 000	25 000	30 000	25 000	-	-	-	-
80 000	68 000	12 000	938 000	950 000	32 000	10 000	22 000	643 000	665 000	100 000	420 000	22 000	45 000	-	-
110 000	83 000	27 000	938 000	965 000	42 000	20 000	22 000	668 000	690 000	130 000	445 000	22 000	45 000	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
455 793	455 793	-	30 000	30 000	451 164	451 164	-	35 000	35 000	5 000	8 629	4 000	-	-	-
23 215 404	23 215 404	-	1 700 000	1 700 000	10 863 607	9 638 606	1 225 001	12 224 999	13 450 000	340 000	1 750 000	236 803	653 601	-	-
23 671 197	23 671 197	-	1 730 000	1 730 000	11 314 771	10 089 771	1 225 001	12 259 999	13 485 000	345 000	1 758 629	240 803	653 601	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	150 000	150 000	-	-	-	50 000	50 000	350 000	450 000	-	-	-	-
500 000	-	-	150 000	150 000	-	-	-	50 000	50 000	350 000	450 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 234	12 234	-	4 000	4 000	12 234	12 234	-	4 000	4 000	-	-	-	-	-	-
16 109 284	11 153 815	4 955 469	2 313 397	7 268 866	11 497 284	7 646 284	3 851 000	4 464 000	8 315 000	415 948	2 682 559	65 137	259 923	-	-
16 121 518	11 166 049	4 955 469	2 317 397	7 272 866	11 509 518	7 658 518	3 851 000	4 468 000	8 319 000	415 948	2 682 559	65 137	259 923	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 124	11 124	-	-	-	11 124	9 110	2 014	-	2 014	-	-	-	-	-	-
6 653 376	6 653 376	-	3 950 000	3 950 000	6 167 452	6 167 452	-	4 435 924	4 435 924	435 500	435 500	-	-	-	-
6 664 500	6 664 500	-	3 950 000	3 950 000	6 178 576	6 176 562	2 014	4 435 924	4 437 938	435 500	435 500	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
460 000	430 000	30 000	90 000	120 000	460 000	430 000	30 000	90 000	120 000	-	-	-	-	-	-
460 000	430 000	30 000	90 000	120 000	460 000	430 000	30 000	90 000	120 000	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
579 792	239 792	340 000	275 000	615 000	219 413	177 413	42 000	368 000	410 000	542 000	620 000	53 208	242 587	-	-
579 792	239 792	340 000	275 000	615 000	219 413	177 413	42 000	368 000	410 000	542 000	620 000	53 208	242 587	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
469 282	469 282	-	580 000	580 000	467 500	467 500	-	290 000	290 000	2 450 000	1 520 000	300 718	1 520 000	-	2 500
469 282	469 282	-	580 000	580 000	467 500	467 500	-	290 000	290 000	2 450 000	1 520 000	300 718	1 520 000	-	2 500
543 843	542 149	1 694	323 950	325 644	543 843	542 149	1 694	323 950	325 644	433 223	433 223	406 558	406 558	7 292 426	7 292 426
5 629 063	5 596 374	32 689	4 922 311	4 955 000	1 003 222	901 737	101 485	1 613 515	1 715 000	6 351 000	14 231 000	8 940 000	8 940 000	262 720 737	262 775 373
365 186 267	365 024 479	161 788	5 528 212	5 690 000	73 427 484	71 297 353	2 130 131	29 119 869	31 250 000	4 702 996	24 954 922	4 004 709	19 610 000	39 107 014	271 416 923
371 359 173	371 163 002	196 171	10 774 473	10 970 644	74 974 549	72 741 239	2 233 310	31 057 334	33 290 644	11 487 219	39 619 145	13 351 267	28 956 558	309 120 177	541 484 722
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
765 948	765 948	-	180 218	180 218	765 948	765 948	-	180 218	180 218	-	-	-	-	-	-
71 500	-	71 500	-	71 500	71 500	71 500	-	71 500	71 500	-	-	-	-	-	-
837 448	765 948	71 500	180 218	251 718	837 448	765 948	71 500	180 218	251 718	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
300 000	300 000	-	-	-	300 000	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
300 000	300 000	-	-	-	300 000	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 480	3 480	-	152 000	152 000	3 480	3 480	-	152 000	152 000	2 000	2 000	3 020	3 020	-	-
1 728 481	884 481	844 000	9 956 000	10 800 000	554 581	449 581	105 000	2 580 000	2 685 000	406 000	8 100 000	775 819	1 530 000	-	101 719
1 731 961	887 961	844 000	10 108 000	10 952 000	558 061	453 061	105 000	2 732 000	2 837 000	408 000	8 102 000	778 839	1 533 020	-	101 719

Tableau 10
BI 2021 / AE & CP DÉPENSES - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par Opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement et des crédits de paiement dépenses

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dépenses

Opérations immobilières		Prévission pluriannuelle
Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
OP48AFLP	Personnel	320 000
Masse Salariale pour poste AFLD	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	-
Total Op. 16		320 000
OP50PSSI	Personnel	160 829
Signalétique dynamique interactive	Fonctionnement et intervention	59 269
	Investissement	589 902
Total Op. 17		810 000
OP51LCO0	Personnel	-
Learning Center "Lumen"	Fonctionnement et intervention	212 756
	Investissement	41 387 244
Total Op. 18		41 600 000
OP52PISC	Personnel	-
Piscine (Etudes)	Fonctionnement et intervention	18 500 000
	Investissement	-
Total Op. 19		18 500 000
OP53RAM0	Personnel	-
Construction du réseau numérique mutualisé	Fonctionnement et intervention	396 810
	Investissement	1 750 190
Total Op. 20		2 147 000
OP54SP03	Personnel	-
Construction équipements sportifs mutualisés du Moulon	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	41 800 000
Total Op. 21		41 800 000
OP54SP02	Personnel	-
Etudes équipement sportif Corbeville	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	2 735 012
Total Op. 22		2 735 012
OP54SP04	Personnel	-
Construction équipement sportif Corbeville	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	22 087 388
Total Op. 23		22 087 388
P238RA11	Personnel	-
Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay	Fonctionnement et intervention	830 734
	Investissement	30 969 266
Total Op. 24		31 800 000
P240RA12	Personnel	-
Pôle Physique Matières Rayonnem.	Fonctionnement et intervention	6 366
	Investissement	115 634
Total Op. 25		122 000
P240RAEN	Personnel	-
Enseignement Physique ENS	Fonctionnement et intervention	267 769
	Investissement	30 530 231
Total Op. 26		30 798 000
P240RAFL	Personnel	-
Fast-Lptms-Ipa FLI	Fonctionnement et intervention	727 811
	Investissement	24 472 189
Total Op. 27		25 200 000
P240RALA	Personnel	-
Laboratoire Aymé Cotton LAC	Fonctionnement et intervention	249 840
	Investissement	13 907 536
Total Op. 28		14 400 001
P240RALP	Personnel	-
Labo. de Physique des Solides LPS	Fonctionnement et intervention	1 308 832
	Investissement	26 171 368
Total Op. 29		27 480 000
20PRVPJF	Personnel	-
Env. Prev. Projets	Fonctionnement et intervention	-
	Investissement	1 082 000
Total Op. 30		1 082 000

Prévisions N (BI 2021)										Prévission N+1 et suivantes					
AE ouvertes au 31/12/2020	AE consommées au 31/12/2020	AE reprogrammées ou reportées en 2021	AE nouvelles ouvertes au BI 2021	TOTAL des AE ouvertes en N (2021)	CP ouverts au 31/12/2020	CP consommés au 31/12/2020	CP reprogrammés ou reportés en 2021	CP nouveaux ouverts au BI 2021	TOTAL des CP ouverts en N (2021)	AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues ≥ N+3 (2024 et suivantes)	CP prévus ≥ N+3 (2024 et suivants)
(2)	(3)	(4) ← (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) ← (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
20 000	11 284	8 716	87 248	95 964	20 000	11 284	8 716	87 248	95 964	95 964	95 964	95 964	95 964	20 824	20 824
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 000	11 284	8 716	87 248	95 964	20 000	11 284	8 716	87 248	95 964	95 964	95 964	95 964	95 964	20 824	20 824
70 756	70 756	-	61 152	61 152	70 756	70 756	-	61 152	61 152	28 921	28 921	-	-	-	-
59 269	55 000	55 000	-	55 000	54 257	-	54 257	743	55 000	4 269	4 269	-	-	-	-
589 902	230 396	210 933	19 463	294 719	314 182	230 396	209 509	20 887	314 182	64 787	66 211	-	-	-	-
356 152	281 689	74 463	355 871	430 334	355 409	280 265	75 144	355 190	430 334	97 977	99 401	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
212 756	212 299	457	-	457	212 756	212 756	-	-	212 756	-	-	-	-	-	-
41 387 244	39 800 000	1 587 244	-	1 587 244	19 064 293	8 760 344	10 303 949	22 322 951	32 626 900	-	10 043 000	-	-	-	-
41 600 000	40 012 239	1 587 701	-	1 587 701	19 277 049	8 973 100	10 303 949	22 322 951	32 626 900	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
240 000	240 000	-	18 260 000	18 260 000	240 000	240 000	-	8 217 000	8 217 000	-	-	-	-	-	-
240 000	240 000	-	18 260 000	18 260 000	240 000	240 000	-	8 217 000	8 217 000	-	10 043 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
396 810	396 810	-	-	-	396 810	396 810	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 750 190	1 750 190	-	-	-	1 750 190	1 750 190	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 147 000	2 147 000	-	-	-	2 147 000	2 147 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41 800 000	41 800 000	-	-	-	34 500 000	34 500 000	-	7 300 000	7 300 000	-	-	-	-	-	-
41 800 000	41 800 000	-	-	-	34 500 000	34 500 000	-	7 300 000	7 300 000	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 735 012	2 735 012	-	-	-	2 735 012	2 255 809	479 203	-	479 203	-	-	-	-	-	-
2 735 012	2 735 012	-	-	-	2 735 012	2 255 809	479 203	-	479 203	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 925 525	-	21 925 525	161 863	22 087 388	-	-	-	16 677 048	16 677 048	-	5 410 339	-	-	-	-
21 925 525	-	21 925 525	161 863	22 087 388	-	-	-	16 677 048	16 677 048	-	5 410 339	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
820 734	820 734	-	5 000	5 000	820 734	820 734	-	5 000	5 000	5 000	5 000	-	-	-	-
30 969 266	30 468 101	30 468 101	255 000	255 000	30 415 101	29 908 101	507 000	388 000	895 000	246 165	166 165	-	-	-	-
31 800 000	31 288 834	-	260 000	260 000	31 235 834	30 728 834	507 000	393 000	900 000	251 166	171 166	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 366	6 366	-	-	-	6 366	6 366	-	-	-	-	-	-	-	-	-
115 634	115 634	-	-	-	115 634	115 634	-	-	-	-	-	-	-	-	-
122 000	122 000	-	-	-	122 000	122 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
247 769	247 769	-	20 000	20 000	231 255	231 255	-	36 514	36 514	-	-	-	-	-	-
27 361 187	27 361 187	-	80 000	80 000	27 043 644	27 043 644	-	200 000	200 000	450 000	700 000	2 639 044	2 586 587	-	-
27 608 956	27 608 956	-	100 000	100 000	27 274 899	27 274 899	-	236 514	236 514	450 000	700 000	2 639 044	2 586 587	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
703 073	647 073	56 000	46 000	10 000	645 524	645 524	-	10 000	10 000	-	-	-	70 738	72 287	-
22 733 459	22 733 459	-	290 000	290 000	22 581 866	21 686 866	895 000	465 000	1 360 000	750 000	750 000	698 730	675 323	-	-
23 436 532	23 380 532	56 000	244 000	300 000	23 227 390	22 332 390	895 000	475 000	1 370 000	750 000	750 000	769 468	747 610	-	-
101 840	68 853	32 987	39 529	72 516	101 840	68 853	32 987	39 529	72 516	72 516	72 516	35 955	35 955	-	-
242 625	152 687	60 000	20 000	40 000	142 625	82 625	60 000	20 000	40 000	49 938	120 000	-	-	-	-
13 907 536	11 906 240	11 906 240	800 000	800 000	7 173 989	5 813 989	1 360 000	5 640 000	7 000 000	400 000	330 000	801 296	763 547	-	-
12 220 767	12 127 780	92 987	819 529	912 516	7 418 453	5 965 466	1 452 987	5 659 529	7 112 516	522 454	522 516	837 251	799 502	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 280 752	1 200 752	80 000	60 000	20 000	1 261 055	1 181 055	80 000	-	80 000	87 880	20 000	-	-	-	-
25 216 162	25 216 162	-	100 000	100 000	24 714 121	24 714 121	-	1 210 000	1 210 000	855 206	247 247	-	-	-	-
26 496 914	26 416 914	80 000	40 000	120 000	25 975 176	25 895 176	80 000	1 150 000	1 230 000	943 086	354 824	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	532 000	532 000	-	-	-	516 000	516 000	540 000	556 000	10 000	10 000	-	-
-	-	-	532 000	532 											

Tableau 10
BI 2021 / AE & CP DÉPENSES - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par Opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement et des crédits de paiement dépenses

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dépenses

Opérations immobilières		Prévision pluriannuelle	Prévisions N (BI 2021)								Prévision N+1 et suivantes							
Opération	Nature	Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes au 31/12/2020	AE consommées au 31/12/2020	AE reprogrammées ou reportées en 2021	AE nouvelles ouvertes au BI 2021	TOTAL des AE ouvertes en N (2021)	CP ouverts au 31/12/2020	CP consommés au 31/12/2020	CP reprogrammés ou reportés en 2021	CP nouveaux ouverts au BI 2021	TOTAL des CP ouverts en N (2021)	AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues ≥ N+3 (2024 et suivantes)	CP prévus ≥ N+3 (2024 et suivants)
			(2)	(3)	(4) ← (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) ← (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
21PRVCOF	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Env. Prev. Impact Covid	Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	1 600 000	-	-	1 600 000	1 600 000	-	-	-	-	800 000	800 000	-	800 000	-	-	-	-
Total Op. 31		1 600 000	-	-	1 600 000	1 600 000	-	-	-	-	800 000	800 000	-	800 000	-	-	-	-
2017 - Etudes équipements mutualisés - Plan Campus (Reprise FCS) OP51LC01	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	1 325 126	1 020 203	-	-	-	986 475	986 475	-	-	33 728	33 728	304 923	304 923	-	-	-	-
	Investissement	24 874	24 874	-	-	-	24 874	24 874	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Op. 32		1 350 000	1 045 077	-	-	-	1 011 349	1 011 349	-	-	33 728	33 728	304 923	304 923	-	-	-	-
2017 - EVAPS Expérimentation de Véhicules Autonomes sur le territoire de Paris-Saclay 20PRVEVA	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	612 646	462 000	-	-	-	231 000	231 000	-	-	231 000	231 000	150 646	150 646	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Op. 33		612 646	462 000	-	-	-	231 000	231 000	-	-	231 000	231 000	150 646	150 646	-	-	-	-
Total opérations immobilières	Ss total Dépenses de Personnel	9 730 669	736 439	693 042	43 397	511 879	555 276	736 439	693 042	43 397	511 879	555 276	630 624	630 624	538 477	538 477	7 313 250	7 313 250
	Ss total Dépenses de Fonctionnement et intervention	315 879 186	13 182 508	12 883 362	299 146	23 602 529	23 901 675	8 102 744	7 804 988	297 756	10 518 718	10 816 474	7 355 656	25 467 044	9 017 758	9 015 307	262 720 737	262 775 373
	Ss total Dépenses d'Investissement	775 603 134	684 294 498	654 299 402	29 995 096	29 589 190	59 584 286	315 722 365	294 492 524	21 229 841	110 235 003	131 464 844	13 004 967	50 228 056	9 607 464	27 896 568	39 107 014	271 521 142
TOTAL		1 101 212 989	698 213 444	667 875 806	30 337 638	53 703 599	84 041 237	324 561 547	302 990 554	21 570 994	121 265 600	142 836 594	20 991 247	76 325 724	19 163 699	37 450 352	309 141 001	541 609 765

Tableau 10
BI 2021 / AE & CP DÉPENSES - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par Opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement et des crédits de paiement dépenses

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dépenses

Contrats de recherche		Prévision pluriannuelle	Prévisions N (BI 2021)										Prévision N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes au 31/12/2020	AE consommées au 31/12/2020	AE reprogrammées ou reportées en 2021	AE nouvelles ouvertes au BI 2021	TOTAL des AE ouvertes en N (2021)	CP ouverts au 31/12/2020	CP consommés au 31/12/2020	CP reprogrammés ou reportés en 2021	CP nouveaux ouverts au BI 2021	TOTAL des CP ouverts en N (2021)	AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues N+3 (2024 et suivantes)	CP prévus N+3 (2024 et suivants)
			(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
2017 2018 - IDEX 1 et 2 (hors LABEX et IDEFI)	Personnel	20 437 606	18 656 828	17 216 523	1 440 305	820 612	2 260 917	18 656 828	17 216 523	1 440 305	820 612	2 260 917	710 000	710 000	250 166	250 166	-	-
	Fonctionnement et intervention	142 693 394	141 403 668	138 083 668	3 320 000	1 289 726	4 609 726	132 744 124	127 944 124	4 800 000	9 949 270	14 749 270	-	-	-	-	-	-
	Investissement	3 694 793	3 194 793	3 038 118	156 675	500 000	656 675	3 121 508	2 964 833	156 675	573 285	729 960	-	-	-	-	-	-
Total IDEX 1 et 2		166 825 793	163 255 289	158 338 309	4 916 980	2 610 338	7 527 318	154 522 460	148 125 480	6 396 980	11 343 167	17 740 147	710 000	710 000	250 166	250 166	-	-
2017 - LABEX 1	Personnel	1 638 548	1 062 037	1 062 037	-	520 461	520 461	1 062 037	1 062 037	-	520 461	520 461	56 050	56 050	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	123 328 684	121 919 950	121 919 950	-	1 407 734	1 407 734	120 665 535	120 665 535	-	2 662 149	2 662 149	1 000	1 000	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total LABEX 1		124 967 232	122 981 987	122 981 987	-	1 928 195	1 928 195	121 727 572	121 727 572	-	3 182 610	3 182 610	57 050	57 050	-	-	-	-
2017 - LABEX 2	Personnel	3 649 694	721 223	721 223	-	2 030 859	2 030 859	721 223	721 223	-	2 030 859	2 030 859	821 057	821 057	76 556	76 556	-	-
	Fonctionnement et intervention	35 371 057	8 035 858	8 035 858	-	10 288 800	10 288 800	4 000 000	4 000 000	-	10 288 800	10 288 800	8 362 639	8 362 639	6 220 582	10 256 440	2 463 178	2 463 178
	Investissement	86 000	56 000	56 000	-	10 000	10 000	56 000	56 000	-	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-
Total LABEX 2		39 086 751	8 813 081	8 813 081	-	12 329 659	12 329 659	4 777 223	4 777 223	-	12 329 659	12 329 659	9 183 696	9 183 696	6 297 138	10 332 996	2 463 178	2 463 178
2017 - EUR	Personnel	299 600	32 200	32 200	-	138 400	138 400	32 200	32 200	-	138 400	138 400	96 400	96 400	32 600	32 600	-	-
	Fonctionnement et intervention	15 934 400	4 001 998	4 001 998	-	2 703 600	2 703 600	3 171 946	3 171 946	-	2 703 600	2 703 600	2 703 600	2 703 600	2 767 400	2 767 400	3 757 802	4 587 854
	Investissement	100 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-
Total EUR		16 334 000	4 034 198	4 034 198	-	2 942 000	2 942 000	3 204 146	3 204 146	-	2 942 000	2 942 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000	3 757 802	4 587 854
2017 - IDEFI	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	6 000 000	6 000 000	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total IDEFI		6 000 000	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2017 - C-LAND	Personnel	440 643	60 076	60 076	-	180 567	180 567	60 076	60 076	-	180 567	180 567	150 000	150 000	50 000	50 000	-	-
	Fonctionnement et intervention	9 255 357	3 862 479	3 862 479	-	1 119 433	1 119 433	1 803 928	1 803 928	-	1 119 433	1 119 433	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 973 445	4 031 996
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total CLAND		9 696 000	3 922 555	3 922 555	-	1 300 000	1 300 000	1 864 004	1 864 004	-	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 200 000	1 200 000	1 973 445	4 031 996
2017 - DATA IA	Personnel	372 362	65 000	65 000	-	177 762	177 762	65 000	65 000	-	177 762	177 762	97 200	97 200	32 400	32 400	-	-
	Fonctionnement et intervention	9 487 638	4 951 480	4 951 480	-	1 440 753	1 440 753	2 711 537	2 711 537	-	1 440 753	1 440 753	1 440 753	1 440 753	1 440 753	1 440 753	213 899	2 453 842
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total DATA IA		9 860 000	5 016 480	5 016 480	-	1 618 515	1 618 515	2 776 537	2 776 537	-	1 618 515	1 618 515	1 537 953	1 537 953	1 473 153	1 473 153	213 899	2 453 842
2017 - Equipex digiscope	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	6 697 000	6 647 161	6 647 161	-	49 839	49 839	4 953 755	4 953 755	-	1 743 245	1 743 245	-	-	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Equipex digiscope		6 697 000	6 647 161	-	49 839	49 839	4 953 755	4 953 755	-	1 743 245	1 743 245	-	-	-	-	-	-	-
Flux croisés COMUE - Paris Saclay	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total flux croisés COMUE - Paris saclay		3 000 000	3 000 000	-	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	-	-	-
2020 - EUGLOH PIA 3	Personnel	742 000	148 000	148 000	-	297 000	297 000	148 000	148 000	-	297 000	297 000	297 000	297 000	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	303 000	36 000	36 000	-	82 037	82 037	36 000	36 000	-	82 037	82 037	184 963	184 963	-	-	-	-
	Investissement	345 000	115 000	115 000	-	115 000	115 000	115 000	115 000	-	115 000	115 000	115 000	115 000	-	-	-	-
Total EUGLOH		1 390 000	299 000	299 000	-	494 037	494 037	299 000	299 000	-	494 037	494 037	596 963	596 963	-	-	-	-
2020 réseau Hycare PIA 3	Personnel	196 064	-	-	-	196 064	196 064	-	-	-	196 064	196 064	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	754 094	1 100 000	300 000	800 000	345 906	454 094	500 000	300 000	200 000	254 094	454 094	-	-	-	-	-	-
	Investissement	455 914	400 000	-	400 000	55 914	455 914	100 000	100 000	355 914	455 914	-	-	-	-	-	-	-
Total Réseau Hycare		1 406 072	1 500 000	300 000	1 200 000	93 928	1 106 072	600 000	300 000	300 000	806 072	1 106 072	-	-	-	-	-	-
2021 - IDEES PIA 3	Personnel	11 085 000	-	-	-	1 714 000	1 714 000	-	-	-	1 714 000	1 714 000	1 729 000	1 729 000	1 649 000	1 649 000	5 993 000	5 993 000
	Fonctionnement et intervention	9 276 500	-	-	-	1 618 858	1 618 858	-	-	-	1 618 858	1 618 858	1 366 438	1 366 438	1 320 853	1 320 853	4 970 351	4 970 351
	Investissement	487 650	-	-	-	220 000	220 000	-	-	-	220 000	220 000	220 000	220 000	47 650	47 650	-	-
Total IDEES		20 849 150	-	-	-	3 552 858	3 552 858	-	-	-	3 552 858	3 552 858	3 315 438	3 315 438	3 017 503	3 017 503	10 963 351	10 963 351
2021 SFRI PIA 3	Personnel	12 411 614	-	-	-	1 101 630	1 101 630	-	-	-	1 101 630	1 101 630	1 299 670	1 299 670	1 578 670	1 578 670	8 431 644	8 431 644
	Fonctionnement et intervention	3 699 386	-	-	-	594 699	594 699	-	-	-	594 699	594 699	588 748	588 748	599 928	599 928	1 916 012	1 916 012
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total SFRI		16 111 000	-	-	-	1 696 329	1 696 329	-	-	-	1 696 329	1 696 329	1 888 418	1 888 418	2 178 598	2 178 598	10 347 656	10 347 656
IDEX Dévolu	Personnel	6 139 815	-	-	-	6 139 815	6 139 815	-	-	-	6 139 815	6 139 815	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	13 299 074	-	-	-	13 299 074	13 299 074	-	-	-	13 299 074	13 299 074	-	-	-	-	-	-
	Investissement	800 926	-	-	-	800 926	800 926	-	-	-	800							

Tableau 10
BI 2021 / AE & CP DÉPENSES - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par Opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement et des crédits de paiement dépenses

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dépenses

Contrats de recherche		Prévission pluriannuelle	Prévisions N (BI 2021)								Prévission N+1 et suivantes							
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes au 31/12/2020	AE consommées au 31/12/2020	AE reprogrammées ou reportées en 2021	AE nouvelles ouvertes au BI 2021	TOTAL des AE ouvertes en N (2021)	CP ouverts au 31/12/2020	CP consommés au 31/12/2020	CP reprogrammés ou reportés en 2021	CP nouveaux ouverts au BI 2021	TOTAL des CP ouverts en N (2021)	AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues ≥ N+3 (2024 et suivantes)	CP prévus ≥ N+3 (2024 et suivantes)
			(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
2020 - EUGLOH 20H3EUG1	Personnel	547 500	162 500	162 500	-	192 500	192 500	162 500	162 500	-	192 500	192 500	192 500	192 500	-	-	-	-
	Fonctionnement et intervention	649 149	159 725	159 725	-	244 712	244 712	159 725	159 725	-	244 712	244 712	244 712	244 712	-	-	-	-
	Investissement	5 000	5 000	5 000	-	-	-	5 000	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total EUGLOH		1 201 649	327 225	327 225	-	437 212	437 212	327 225	327 225	-	437 212	437 212	437 212	437 212	-	-	-	-
Total Contrats de recherche sous financements Européens (Erasmus)		1 201 649	327 225	327 225	-	437 212	437 212	327 225	327 225	-	437 212	437 212	437 212	437 212	-	-	-	-
Sous-total contrats de recherche composantes universitaires	Personnel	38 487 511	14 532 418	14 532 418	0	15 598 400	15 598 400	14 532 418	14 532 418	0	15 598 400	15 598 400	6 245 796	6 245 796	1 924 661	1 924 661	186 236	186 236
	Fonctionnement et intervention	31 355 327	9 046 897	8 471 254	575 643	18 379 928	18 955 571	8 818 751	7 977 376	841 374	18 098 232	18 939 606	2 363 355	2 873 199	998 277	998 277	566 868	566 868
	Investissement	5 296 512	1 168 036	1 168 036	0	3 803 267	3 803 267	1 011 989	1 011 989	0	3 803 267	3 803 267	303 524	459 571	21 685	21 685	-	-
Total Contrats de recherche composantes universitaires		75 139 350	24 747 350	24 171 708	575 642	37 781 596	38 357 238	24 363 157	23 521 783	841 374	37 499 899	38 341 273	8 912 676	9 578 566	2 944 623	2 944 623	753 104	753 104
Total contrats de recherche	Ss total Dépenses de Personnel	96 447 957	35 440 282	33 999 977	1 440 305	29 108 070	30 548 375	35 440 282	33 999 977	1 440 305	29 108 070	30 548 375	11 694 673	11 694 673	5 594 052	5 594 052	14 610 880	14 610 880
	Ss total Dépenses de Fonctionnement et intervention	411 104 060	310 165 216	302 469 573	7 695 643	52 173 287	59 868 930	288 565 300	279 723 926	8 841 374	64 098 956	72 940 330	18 406 208	18 916 052	14 497 792	18 533 650	15 861 555	20 990 101
	Ss total Dépenses d'Investissement	11 251 794	4 938 829	4 382 154	556 674	5 605 107	6 161 781	4 409 497	4 152 822	256 674	5 978 392	6 235 066	638 524	794 571	69 335	69 335	-	-
TOTAL		518 803 811	350 544 327	340 851 705	9 692 622	86 886 464	96 579 086	328 415 079	317 876 725	10 538 354	99 185 417	109 723 771	30 739 405	31 405 296	20 161 179	24 197 037	30 472 435	35 600 981
Opérations immobilières et contrats de recherche																		
Total opérations pluriannuelles fléchées	Ss total Dépenses de Personnel	106 178 626	36 176 721	34 693 019	112 455 738	29 619 949	31 103 651	36 176 721	34 693 019	1 483 702	29 619 949	31 103 651	12 325 297	12 325 297	6 132 529	6 132 529	21 924 130	21 924 130
	Ss total Dépenses de Fonctionnement et intervention	726 983 246	322 547 724	315 352 935	724 468 012	76 575 816	83 770 605	296 468 044	287 528 914	8 939 130	74 817 674	83 756 804	25 761 864	44 383 096	23 515 550	27 548 957	278 582 292	283 765 474
	Ss total Dépenses d'Investissement	786 854 928	688 833 327	658 681 556	789 530 131	35 594 297	65 746 067	320 031 862	298 645 346	21 386 515	116 313 395	137 699 910	13 643 491	51 022 627	9 676 799	27 965 903	39 107 014	271 521 142
TOTAL		1 620 016 800	1 047 557 772	1 008 727 510	1 626 453 881	141 790 062	180 620 323	652 676 627	620 867 279	31 809 347	220 751 018	252 560 365	51 730 652	107 731 020	39 324 878	61 647 389	339 613 436	577 210 746

Tableau 10
BR 2020 / Recettes - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Prévision
		Financement de l'opération
Opération	Nature	(18)
Opérations immobilières		
OP17OP10 Institut de Mathématiques	Financement de l'Etat	28 000 000
	Financement de la Région	6 000 000
	Financement du Département	1 000 000
	Sous-Total Financements externes	35 000 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 01		35 000 000
OP22OP11 Cellules Souches Embryonnaires	Financement de l'Etat	-
	Financement de la Région	3 906 620
	Financement du Département	-
	Financement Association Vaincre le Cancer	44 896
	Sous-Total Financements externes	3 951 516
Université Paris Saclay	483 484	
Total Op. 02		4 435 000
OP23OP11 Institut Entrepreneariat et Innovation Phase 1	Financement de l'Etat	3 000 000
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Sous-Total Financements externes	3 000 000
	Université Paris Saclay	440 168
Total Op. 03		3 440 168
OP23IE2 Institut Entrepreneariat et Innovation Fontenay Phase 2	Financement de l'Etat	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Sous-Total Financements externes	-
	Université Paris Saclay	1 200 000
Total Op. 04		1 200 000
OP24OP11 Extension Médecine Kremlin Bicêtre	Financement de l'Etat	6 000 000
	Financement de la Région	8 000 000
	Financement du Département	1 000 000
	Financement INSERM	150 000
	Sous-Total Financements externes	15 150 000
Université Paris Saclay	10 837 000	
Total Op. 05		25 987 000
OP24DEME Extension KB Déménagement	Financement de l'Etat	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Sous-Total Financements externes	-
	Université Paris Saclay	500 000
Total Op. 06		500 000
OP34P2IO P2IO Physique des 2 Infinis	Financement de l'Etat	5 000 000
	Financement de la Région	6 219 000
	Financement du Département	5 700 000
	Sous-Total Financements externes	16 919 000
	Université Paris Saclay	2 001 000
Total Op. 07		18 920 000
OP35RÉNO Rénovalo Réhabilitation des Bâtiments Vallée	Financement de l'Etat	8 400 000
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	1 800 000
	Sous-Total Financements externes	10 200 000
	Université Paris Saclay	850 000
Total Op. 08		11 050 000

Prévision N (BI 2021)		Prévisions N+1 et suivantes		
Encaissements au 31/12/2020	Encaissements prévus au BI 2021	Encaissements prévus en N+1 (2022)	Encaissements prévus en N+2 (2023)	Encaissements prévus ≥ N+3 (2024 et suivants)
(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
27 400 000	600 000	-	-	-
6 000 000	-	-	-	-
700 000	300 000	-	-	-
34 100 000	900 000	-	-	-
51 055	655 000	603 945	-	-
34 151 055	245 000	603 945	-	-
-	-	-	-	-
3 906 620	-	-	-	-
-	-	-	-	-
44 896	-	-	-	-
3 951 516	3 951 516	-	-	-
483 484	94 053	-	-	-
4 435 000	94 053	-	-	-
3 000 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
3 000 000	-	-	-	-
440 168	60 034	130 168	-	-
3 249 966	60 034	130 168	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
20 000	690 000	445 000	45 000	-
20 000	690 000	445 000	45 000	-
5 508 000	492 000	-	-	-
4 808 418	3 191 582	-	-	-
1 000 000	-	-	-	-
150 000	-	-	-	-
11 466 418	3 683 582	-	-	-
1 376 647	9 801 418	1 758 629	653 601	-
10 089 771	13 485 000	1 758 629	653 601	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
500 000	50 000	450 000	-	-
500 000	50 000	450 000	-	-
1 832 000	868 000	2 100 000	200 000	-
3 725 000	2 494 000	-	-	-
5 700 000	1 710 000	1 710 000	1 140 000	-
6 697 000	5 072 000	3 810 000	1 340 000	-
2 001 000	3 247 000	1 127 441	1 080 077	-
7 658 518	8 319 000	2 682 559	259 923	-
6 060 000	430 000	1 910 000	-	-
-	-	-	-	-
1 570 000	230 000	-	-	-
7 630 000	660 000	1 910 000	-	-
850 000	3 777 938	1 474 500	-	-
6 176 562	4 437 938	435 500	-	-

Tableau 10
BR 2020 / Recettes - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Prévision
		Financement de l'opération
Opération	Nature	(18)
Opérations immobilières		
OP36PUI5 Pôle Universitaire Interdisciplinaire de Santé	Financement de l'Etat	200 000
	Financement de la Région	200 000
	Financement du Département	-
	Sous-Total Financements externes	400 000
	Université Paris Saclay	150 000
Total Op. 09		550 000
OP37LOTU Logements Étudiants - Vallée d'Orsay Bures	Financement de l'Etat	300 000
	Financement de la Région	-
	Remboursement assurance	420 000
	Sous-Total Financements externes	720 000
	Université Paris Saclay	730 000
Total Op. 10		1 450 000
OP39GEOD Géologie des Environnements et Surfaces	Financement de l'Etat	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	3 800 000
	Sous-Total Financements externes	3 800 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 11		3 800 000
OP40 - BPC	Financement de l'ANR	703 613 347
	Financement EPAPS	2 202 962
	Financement Titulaire PPP	29 000
	Autres financements publics	-
	Sous-Total Financements externes	705 845 309
	Université Paris Saclay	10 247 000
Total Op. 12		716 092 309
OP41LABO Déménagements du laboratoire (IR4M, NeuroPsy, CPMR)	Financement de l'Etat	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	65 000
	Sous-Total Financements externes	65 000
Université Paris Saclay	952 666	
Total Op. 13		1 017 666
OP42FILE Réhabilitation LABO	Financement de l'Etat	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	300 000
	Sous-Total Financements externes	300 000
Université Paris Saclay	-	
Total Op. 14		300 000
OP48AFLD Réhabilitation du Bât 409 pour l'AFLD	Financement de l'Etat	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	13 025 800
	Sous-Total Financements externes	13 025 800
Université Paris Saclay	1 000	
Total Op. 15		13 026 800

Prévision N (BI 2021)		Prévisions N+1 et suivantes		
Encaissements au 31/12/2020	Encaissements prévus au BI 2021	Encaissements prévus en N+1 (2022)	Encaissements prévus en N+2 (2023)	Encaissements prévus ≥ N+3 (2024 et suivants)
(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
200 000	-	-	-	-
120 000	80 000	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
320 000	80 000	-	-	-
110 000	40 000	-	-	-
430 000	120 000	-	-	-
250 000	50 000	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	420 000	-	-
250 000	50 000	420 000	-	-
72 587	360 000	200 000	242 587	-
177 413	410 000	620 000	242 587	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
760 000	-	1 140 000	1 140 000	760 000
-	-	-	-	-
760 000	-	1 140 000	1 140 000	760 000
292 500	290 000	380 000	380 000	757 500
467 500	290 000	1 520 000	1 520 000	2 500
103 654 450	22 400 000	11 200 000	29 145 520	537 213 376
2 202 962	-	-	-	-
2 000	1 000	1 000	1 000	24 000
-	-	-	-	-
105 859 412	22 401 000	11 201 000	29 146 520	537 237 376
33 118 173	10 889 644	28 418 145	189 962	4 247 346
72 741 239	33 290 644	39 619 145	28 956 558	541 484 722
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
65 000	-	-	-	-
65 000	-	-	-	-
700 948	251 718	-	-	-
765 948	251 718	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
300 000	-	-	-	-
300 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
1 138 400	4 336 836	7 283 648	266 916	-
1 138 400	4 336 836	7 283 648	266 916	-
685 339	1 499 836	818 352	1 266 104	101 719
453 061	2 837 000	8 102 000	1 533 020	101 719

Tableau 10
BR 2020 / Recettes - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Prévision
		Financement de l'opération
Opération	Nature	(18)
Opérations immobilières		
OP48AFLP Masse Salariale pour poste AFLD	Financement de l'Etat	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	320 000
	Sous-Total Financements externes	320 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 16		320 000
OP50PSSI Signalétique dynamique interactive	Financement de l'ANR	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	810 000
	Sous-Total Financements externes	810 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 17		810 000
OP51LC00 Learning Center "Lumen"	Financement de l'Etat	-
	Financement de l'ANR	41 600 000
	Autres financements	-
	Sous-Total Financements externes	41 600 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 18		41 600 000
OP52PISC Piscine (Etudes)	Financement de l'Etat	-
	Financement de l'ANR	18 500 000
	Autres financements	-
	Sous-Total Financements externes	18 500 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 19		18 500 000
OP53RNM0 Construction du réseau numérique mutualisé	Financement de l'ANR	-
	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	2 142 000
	Autres financements	5 000
	Sous-Total Financements externes	2 147 000
Université Paris Saclay	-	
Total Op. 20		2 147 000
OP54SP03 Construction équipements sportifs mutualisés du Moulon	Financement de l'Etat	-
	Financement de l'ANR	41 800 000
	Autres financements	-
	Sous-Total Financements externes	41 800 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 21		41 800 000
OP54SP02 Etudes équipement sportif Corbeville	Financement de l'Etat	-
	Financement de l'ANR	2 735 012
	Autres financements	-
	Sous-Total Financements externes	2 735 012
Université Paris Saclay	-	
Total Op. 22		2 735 012

Prévision N (BI 2021)		Prévisions N+1 et suivantes		
Encaissements au 31/12/2020	Encaissements prévus au BI 2021	Encaissements prévus en N+1 (2022)	Encaissements prévus en N+2 (2023)	Encaissements prévus ≥ N+3 (2024 et suivants)
(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
20 000	110 000	190 000	-	-
20 000	110 000	190 000	-	-
8 716	14 036	94 036	95 964	20 824
11 284	95 964	95 964	95 964	20 824
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
810 000	-	-	-	-
810 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-
529 735	430 334	99 401	-	-
280 265	430 334	99 401	-	-
-	-	-	-	-
14 003 860	27 596 140	-	-	-
14 003 860	27 596 140	-	-	-
5 030 760	5 030 760	-	-	-
8 973 100	32 626 900	-	-	-
-	-	-	-	-
240 000	8 217 000	10 043 000	-	-
240 000	8 217 000	10 043 000	-	-
-	-	-	-	-
240 000	8 217 000	10 043 000	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
2 142 000	-	-	-	-
5 000	-	-	-	-
2 147 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-
2 147 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-
31 469 240	7 300 000	3 030 760	-	-
31 469 240	7 300 000	3 030 760	-	-
3 030 760	-	-	-	-
34 500 000	7 300 000	3 030 760	-	-
-	-	-	-	-
2 735 012	-	-	-	-
2 735 012	-	-	-	-
479 203	479 203	-	-	-
2 255 809	479 203	-	-	-

Tableau 10
BR 2020 / Recettes - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Prévision
		Financement de l'opération
Opération	Nature	(18)
Opérations immobilières		
OP54SP04	Financement de l'Etat	600 000
Construction équipement sportif Corbeville	Financement de l'ANR	21 487 388
	Autres financements	-
	Sous-Total Financements externes	22 087 388
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 23		22 087 388
P238RA11	Financement de l'ANR	31 800 000
Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Sous-Total Financements externes	31 800 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 24		31 800 000
P240RA12	Financement de l'ANR	122 000
Pôle Physique Matières Rayonnem.	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Sous-Total Financements externes	122 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 25		122 000
P240RAEN	Financement de l'ANR	30 798 000
Enseignement Physique ENS	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	-
	Sous-Total Financements externes	30 798 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 26		30 798 000
P240RAFL	Financement de l'ANR	25 200 000
Fast-Lptms-lpa FLI	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	-
	Sous-Total Financements externes	25 200 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 27		25 200 000
P240RALA	Financement de l'ANR	14 400 000
Laboratoire Aymé Cotton LAC	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	-
	Sous-Total Financements externes	14 400 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 28		14 400 000
P240RALP	Financement de l'ANR	27 480 000
Laboratoire Physique des Solides LPS	Financement de la Région	-
	Financement du Département	-
	Autres financements publics	-
	Sous-Total Financements externes	27 480 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 29		27 480 000
20PRVPPJF	Financement de l'Etat	-
Env. Prev. Projets	Autres financements publics	-
	Autres financements	-
	Sous-Total Financements externes	-
	Université Paris Saclay	1 082 000
Total Op. 30		1 082 000

Prévision N (BI 2021)		Prévisions N+1 et suivantes		
Encaissements au 31/12/2020	Encaissements prévus au BI 2021	Encaissements prévus en N+1 (2022)	Encaissements prévus en N+2 (2023)	Encaissements prévus ≥ N+3 (2024 et suivants)
(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
-	600 000	-	-	-
-	16 077 048	5 410 339	-	-
-	-	-	-	-
-	16 677 048	5 410 339	-	-
-	-	-	-	-
-	16 677 048	5 410 339	-	-
31 068 072	475 928	256 000	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
31 068 072	475 928	256 000	-	-
339 238	424 072	84 834	-	-
30 728 834	900 000	171 166	-	-
122 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
122 000	-	-	-	-
0	-	-	-	-
122 000	-	-	-	-
30 630 784	-	167 216	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
30 630 784	-	167 216	-	-
3 355 885	236 514	532 784	2 586 587	-
27 274 899	236 514	700 000	2 586 587	-
24 967 932	-	232 068	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
24 967 932	-	232 068	-	-
2 635 542	1 370 000	517 932	747 610	-
22 332 390	1 370 000	750 000	747 610	-
11 354 840	1 561 065	1 484 095	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
11 354 840	1 561 065	1 484 095	-	-
5 389 374	5 551 451	961 579	799 502	-
5 965 466	7 112 516	522 516	799 502	-
27 431 126	-	48 874	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
27 431 126	-	48 874	-	-
1 535 950	1 230 000	305 950	-	-
25 895 176	1 230 000	354 824	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	516 000	556 000	10 000	-
-	516 000	556 000	10 000	-

Tableau 10
BR 2020 / Recettes - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Prévision
		Financement de l'opération
Opération	Nature	(18)
Opérations immobilières		
21PRVCOF Env. Prev. Impact Covid	Financement de l'Etat	-
	Autres financements publics	-
	Autres financements	-
	Sous-Total Financements externes	-
	Université Paris Saclay	1 600 000
Total Op. 31		1 600 000
2017 - Etudes équipements mutualisés - Plan Campus (Reprise FCS) - OP51LC01	Financement de l'Etat	-
	Autres financements publics	787 659
	Autres financements	562 341
	Sous-Total Financements externes	1 350 000
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 32		1 350 000
2017 - EVAPS Expérimentation de Véhicules Autonomes sur le territoire de Paris- Saclay 20PREVA	Financement de l'Etat	-
	Financement ADEME	612 646
	Autres financements	-
	Sous-Total Financements externes	612 646
	Université Paris Saclay	-
Total Op. 33		612 646

Prévision N (BI 2021)		Prévisions N+1 et suivantes		
Encaissements au 31/12/2020	Encaissements prévus au BI 2021	Encaissements prévus en N+1 (2022)	Encaissements prévus en N+2 (2023)	Encaissements prévus ≥ N+3 (2024 et suivants)
(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	800 000	800 000	-	-
-	800 000	800 000	-	-
532 659	255 000	-	-	-
-	257 418	304 923	-	-
532 659	512 418	304 923	-	-
478 690	478 690	-	-	-
1 011 349	33 728	304 923	-	-
-	-	-	-	-
8 500	453 500	150 646	-	-
-	-	-	-	-
8 500	453 500	150 646	-	-
222 500	222 500	-	-	-
231 000	231 000	150 646	-	-

Ss total financement de l'ANR		959 535 747
Ss total financement de l'Etat		51 500 000
Ss total financement Région		24 325 620
Ss total financement Département		13 300 000
Ss total financement EPAPS		2 202 962
Ss total financement ADEME		612 646
Ss total financement titulaire PPP		29 000
Ss total financement autres		18 632 696
SOUS-TOTAL Financements externes Paris Saclay *	(1)	1 070 138 671
SOUS-TOTAL Financements Université Paris Saclay	(2)	
Un montant > 0 correspond à de l'autofinancement Un montant < 0 correspond à des recettes perçues supérieures aux dépenses réalisées		31 074 318
TOTAL FINANCEMENT (1) + (2)		1 101 212 989

277 677 315	83 627 181	31 872 353	29 145 520	537 213 376
44 250 000	3 040 000	4 010 000	200 000	-
18 560 038	5 765 582	-	-	-
5 170 000	2 240 000	2 850 000	2 280 000	760 000
2 202 962	-	-	-	-
8 500	453 500	150 646	-	-
2 000	1 000	1 000	1 000	24 000
5 207 955	4 959 254	8 198 571	266 916	-
353 078 770	100 086 517	47 082 570	31 893 436	537 997 376
-	-	-	-	-
50 088 217	42 750 077	29 243 154	5 556 916	3 612 389
302 990 554	142 836 594	76 325 724	37 450 352	541 609 765

* Au cours de l'exercice 2021 l'Université a prévu de percevoir 100 086 517 € de l'Etat, de l'ANR et des autres financeurs

** Au cours de l'exercice 2021, l'Université financera 42 750 077 € des dépenses réalisées en 2020

Tableau 10
BR 2020 / Recettes - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT								
		Prévision	Prévision N (BI 2021)			Prévisions N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encaissements au 31/12/2020	Encaissements prévus au BI 2021	Encaissements prévus en N+1 (2022)	Encaissements prévus en N+2 (2023)	Encaissements prévus > N+3 (2024 et suivantes)	
Opération	Nature	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	
Contrats de recherche								
2017 2018 - IDEX 1 et 2 (hors LABEX et IDEFI)	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	
	Autres financements publics	166 599 574	158 269 595	8 329 979	-	-	-	
	Autres financements	226 219	226 219	-	-	-	-	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-	
Total IDEX 1 et 2		166 825 793	158 495 814	8 329 979	-	-	-	
2017 - LABEX 1	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	
	Autres financements publics	124 967 231	123 210 065	1 000 000	757 166	-	-	
	Autres financements	-	-	-	-	-	-	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-	
Total LABEX 1		124 967 231	123 210 065	1 000 000	757 166	-	-	
2017 - LABEX 2	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	
	Autres financements publics	39 086 750	3 525 717	8 386 111	8 386 111	8 386 111	10 402 700	
	Autres financements	-	-	-	-	-	-	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-	
Total LABEX 2		39 086 750	3 525 717	8 386 111	8 386 111	8 386 111	10 402 700	
2017 - EUR	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	
	Autres financements publics	16 334 000	3 592 860	1 586 820	1 586 820	1 586 820	7 980 680	
	Autres financements	-	-	-	-	-	-	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-	
Total EUR		16 334 000	3 592 860	1 586 820	1 586 820	1 586 820	7 980 680	
2017 - IDEFI	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	
	Autres financements publics	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	
	Autres financements	-	-	-	-	-	-	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-	
Total IDEFI		6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	
2017 - C-LAND	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	
	Autres financements publics	9 696 000	3 767 340	1 016 280	1 028 700	1 034 100	2 849 580	
	Autres financements	-	-	-	-	-	-	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-	
Total CLAND		9 696 000	3 767 340	1 016 280	1 028 700	1 034 100	2 849 580	
2017 - DATA IA	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	
	Autres financements publics	9 860 000	4 690 589	1 494 751	1 082 773	1 070 245	1 521 642	
	Autres financements	-	-	-	-	-	-	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-	
Total DATA IA		9 860 000	4 690 589	1 494 751	1 082 773	1 070 245	1 521 642	
2017 - Equipex digiscope	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-	
	Autres financements publics	6 697 000	6 697 000	-	-	-	-	
	Autres financements	-	-	-	-	-	-	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-	
Total Equipex digiscope		6 697 000	6 697 000	-	-	-	-	

Tableau 10
BR 2020 / Recettes - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT							
		Prévision	Prévision N (BI 2021)		Prévisions N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encasements au 31/12/2020	Encasements prévus au BI 2021	Encasements prévus en N+1 (2022)	Encasements prévus en N+2 (2023)	Encasements prévus > N+3 (2024 et suivantes)
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Contrats de recherche							
Opération	Nature						
Flux croisés COMUE - Paris Saclay	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics	-	-	-	-	-	-
	Autres financements	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
		3 000 000		3 000 000			
2020 - EUGLOH PIA 3	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics	1 390 000	417 000	417 000	417 000	139 000	-
	Autres financements	-	-	-	-	-	-
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
Total EUGLOH		1 390 000	417 000	417 000	417 000	139 000	
2020 réseau Hycare PIA 3	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics	1 406 072	150 000	1 256 072	-	-	-
	Autres financements	-	-	-	-	-	-
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
Total Réseau Hycare		1 406 072	150 000	1 256 072			
2021 - IDEES PIA 3	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics	20 849 150	-	2 640 600	2 640 600	2 640 600	12 927 350
	Autres financements	-	-	-	-	-	-
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
Total IDEES		20 849 150		2 640 600	2 640 600	2 640 600	12 927 350
2021 SFRI PIA 3	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics	16 111 000	-	2 035 690	2 035 690	2 035 690	10 003 930
	Autres financements	-	-	-	-	-	-
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
Total SFRI		16 111 000		2 035 690	2 035 690	2 035 690	10 003 930
IDEX Dévolu	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics	20 239 815	-	20 239 815	-	-	-
	Autres financements	-	-	-	-	-	-
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
Total IDEX Dévolu		20 239 815		20 239 815			
Sous-total contrats de recherche sous financements PIA	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics	439 236 592	310 320 166	48 403 117	17 934 860	16 892 566	45 685 882
	Autres financements	3 226 219	226 219	3 000 000	-	-	-
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
Total Contrats de recherche sous financements PIA		442 462 811	310 546 385	51 403 117	17 934 860	16 892 566	45 685 882
2020 - EUGLOH	Financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics	-	-	-	-	-	-
	Financements Européens - Erasmus	1 201 649	480 660	480 660	240 330	-	-
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
Total EUGLOH		1 201 649	480 660	480 660	240 330		
Total Contrats de recherche sous financements Européens (Erasmus)		1 201 649	480 660	480 660	240 330		

Tableau 10
BR 2020 / Recettes - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT							
		Prévision	Prévision N (BI 2021)		Prévisions N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encaissements au 31/12/2020	Encaissements prévus au BI 2021	Encaissements prévus en N+1 (2022)	Encaissements prévus en N+2 (2023)	Encaissements prévus > N+3 (2024 et suivantes)
Opération	Nature	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Contrats de recherche							
Sous-total contrats de recherche composantes universitaires	Financement de l'Etat	453 214	408 964	44 250			
	Autres financements publics	48 137 311	26 296 177	6 351 068	5 393 184	1 970 530	8 126 352
	Autres financements	26 548 826	4 187 239	19 767 470	1 553 676	1 040 440	
	Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
Total Contrats de recherche composantes universitaires		75 139 350	30 892 380	26 162 788	6 946 860	3 010 970	8 126 352
Total contrats de recherche	Ss total Financement de l'Etat	453 214	408 964	44 250	-	-	-
	Ss total Autres financements publics	488 575 551	337 097 003	55 234 845	23 568 374	18 863 096	53 812 234
	Ss total Autres financements	29 775 045	4 413 458	22 767 470	1 553 676	1 040 440	-
	Ss total Université Paris Saclay	-	-	-	-	-	-
TOTAL		518 803 810	341 919 425	78 046 565	25 122 050	19 903 536	53 812 234
Opérations immobilières et contrats de recherche							
Total opérations pluriannuelles fléchées	Ss total Financements externes	1 588 942 481	694 998 195	178 133 082	72 204 619	51 796 972	591 809 610
	Ss total Université Paris Saclay	31 074 318	50 088 217	42 750 077	29 243 154	5 556 916	3 612 389
TOTAL		1 620 016 798	644 909 979	220 883 159	101 447 773	57 353 888	595 421 998

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (prévisionnel)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			BR N
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	312 912 126
	2	Niveau initial du fonds de roulement	58 474 397
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 82 040 100
	4	Niveau initial de la trésorerie	140 514 497
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	74 130 916
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	66 383 581	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	394 673 350
	6	Résultat patrimonial	793 762
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	8 073 891
	8	Variation du fonds de roulement	- 15 826 644
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0
		Variation des stocks	+ / -
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 67 996 485
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 46 320 073
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 21 676 412
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-83 823 129
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-1 335 456	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-82 487 674	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-74 427 283	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée et sur opération non budgétaires	-8 060 390	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	66 661 029	
16	Variation des restes à payer	-68 891 717	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	244 020 410
	18	Niveau final du fonds de roulement	42 647 753
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-15 379 070
	20	Niveau final de la trésorerie	58 026 823
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-296 367
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	58 323 190

Comptabilité budgétaire
 Comptabilité générale

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-002

Objet : Nomination de membres du Comité d'Orientation Stratégique
P.jointes : Néant

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 octobre 2020 portant désignation des membres du Comité d'Orientation Stratégique ;

Vu Les statuts et notamment leur article 30 ;

Vu La note sur le complément présenté ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil d'administration nomme les membres du Comité d'Orientation Stratégique sur proposition du comité de direction élargie, pour un mandat de quatre ans, conformément aux modalités de compositions prévues dans les statuts ;

Que le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 octobre n'a nommé que 12 personnalités, et qu'il entend pourvoir les sièges laissés vacants ;

Qu'il souhaite désigne les deux personnalités suivantes pour couvrir des domaines stratégiques pour l'Université, mais sous représentés, propose la personne suivante :

- Monsieur Patrick CARON, Docteur en sciences vétérinaires et HDR en Géographie ;

Après en avoir délibéré,

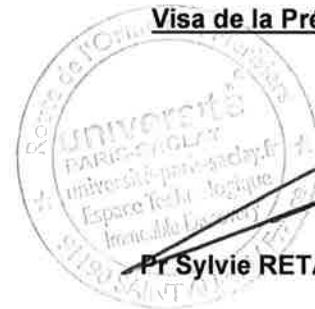
Article premier : NOMME Monsieur Patrick CARON comme membre du Comité d'Orientation Stratégique, pour un mandat de quatre ans.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	32
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-003

Objet : Approbation de la Programmation Contribution Vie Etudiante et de Campus 2021

P.jointes : Néant

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L123-2, R719-51 à R719-112

Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019 relative à la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus

Vu les statuts de l'université Paris-Saclay

Vu la délibération IV-4 de la CFVU du 7 décembre 2020 relative à la programmation d'usage de la CVEC pour le budget 2021

Vu les propositions de programmation formulées par la commission CVEC du 10 novembre 2020 ;

Considérant ce qui suit :

Une contribution annuelle destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Celle-ci est versée par les étudiants auprès des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires qui les distribuent ensuite, notamment aux universités ;

Chaque établissement affectataire établit un programme des actions qu'il entend financer avec le produit de la contribution de vie étudiante et de campus qui lui est affecté et dresse un bilan des actions conduites l'année précédente, en associant les différents acteurs de la vie étudiante ;

Une commission adossée doit proposer la répartition des sommes allouées, au titre de la contribution vie étudiante et de campus, à l'Université ;

Le programme des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus et projets sont votés, chaque année, par le conseil d'administration après consultation de la commission des formations et de la vie universitaire ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 150 000 euros pour le budget 2021 (PFICVECCS20) pour le financement des aides sociales (ASIU)

Article 2 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 160 000 euros pour le budget 2021 (PFICVECCS21) pour le financement des activités sportives (SIUAPS)

Article 3 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 300 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS19 et 20) pour les aides matérielles informatiques individuelles (AMII)

Article 4 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 350 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS21) pour le FSDIE Projet des associations étudiantes

Article 5 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 50 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS19) pour le financement des chartes des associations

Article 6 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 200 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS20 et 21 pour la MS) pour le financement d'appels à projets

Article 7 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 40 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS21-MS) pour le financement d'un poste de responsable administratif et financier de la CVEC (DVEEC)

Article 8 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 350 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS21-MS) pour le financement d'une partie de la masse salariale santé étudiante (SUMPPS)

Article 9 : Approuve la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 40 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS21-Fonctionnement et MS) pour le financement des ateliers artistiques et culturels (La Diagonale).

Article 10 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	33
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-004

Objet : Approbation du Règlement intérieur du Conseil d'administration
P.jointes : Règlement Intérieur du CA

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, et notamment son article 46 ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu le projet de règlement intérieur joint aux présentes ;

Considérant ce qui suit :

Considérant que le Conseil d'administration adopte son règlement intérieur ;

Après en avoir délibéré,


Article premier : APPROUVE le règlement intérieur, tel que proposé.


Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	33
Refus de participer au vote :	
Pour :	28
Contre :	1
Abstention :	4

Visa de la Présidente


Pr Sylvie RETAILLEAU



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Adopté par le conseil d'administration, le 8 janvier 2021

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret no 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay adopté par délibération du conseil d'administration en date du 13 octobre 2020 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université en date du 8 janvier 2021 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'Université ;

Article 1 - Préambule

Le présent règlement intérieur vise à préciser les modalités de réunion du conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay, dans le respect des dispositions légales applicables, ainsi que dans le respect des statuts et du règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay.

Article 2 - Attributions

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 14 des statuts :

Le conseil d'administration :

1° Elit le président de l'université Paris-Saclay;

2° Elit le vice-président du conseil d'administration sur proposition du président;

3° Adopte, à la majorité absolue des membres en exercice, le règlement intérieur de l'université Paris-Saclay, et ses modifications ultérieures ainsi que celles des statuts dans les conditions prévues aux articles 46 et 48;

4° Approuve les statuts et le règlement intérieur des composantes, des services communs, des écoles graduées, des Instituts et de l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay;

5° Emet un avis sur les modifications des statuts des établissements-composantes;

6° Vote, à la majorité absolue des membres en exercice, la demande d'accréditation des diplômes portés par l'université Paris-Saclay;

7° Emet un avis conforme sur toute demande d'attribution d'un grade à un diplôme d'établissement dans les conditions fixées à l'article 5;

8° Approuve, par délibération prise à la majorité simple et sur proposition du président, la création, la suppression ou la modification des composantes, de l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay et des écoles graduées ou Instituts, ou toute autre structure créée au sein de l'université Paris-Saclay;

9° Vote, à la majorité absolue des membres en exercice, les conditions de toute demande d'association, de retrait ou d'exclusion d'un établissement-composante, d'une université membre-associée ou d'un établissement associé;

10° Désigne les membres du conseil d'orientation stratégique prévu à l'article 30 des statuts, sur proposition du comité de direction;

11° Approuve les accords et les conventions signés par le président;

12° Autorise le président à engager toute action en justice, à recourir à l'arbitrage et à signer les transactions

sur son périmètre de compétences;

13° Adopte la charte des recrutements des enseignants-chercheurs après approbation des instances compétentes des établissements-composantes et des universités membres-associées;

14° Approuve le bilan social présenté annuellement après avis du comité technique;

15° Approuve le contrat pluriannuel d'établissement avec l'Etat;

16° Approuve le rapport annuel d'activité qui comprend une information concernant les conventions d'objectifs et de moyens (COM), les conventions d'objectifs et d'engagements (COE) et leur évolution, présenté par le président;

17° Approuve la lettre d'orientation budgétaire issue du débat d'orientation budgétaire, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les composantes et l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay et les conventions d'objectifs et d'engagements avec les établissements-composantes;

18° Fixe, sur proposition du président de l'université Paris-Saclay, la répartition des emplois alloués à l'université Paris-Saclay hors établissements-composantes;

19° Adopte le budget et approuve les comptes de l'université Paris-Saclay hors établissements-composantes;

20° Approuve les emprunts, les prises de participation ainsi que les créations de filiales et de fondations;

21° Accepte les dons et legs, les acquisitions et cessions immobilières, ainsi que l'aliénation des biens mobiliers sur son périmètre de compétences;

22° Crée toute commission, conseil ou comité qu'il estime utile;

23° Délibère sur toutes les questions que lui soumet le président.

En cas de partage égal des voix au conseil d'administration, le président a voix prépondérante. Le conseil d'administration peut déléguer au président une partie de ses pouvoirs correspondant à ceux mentionnés aux 11°, 12° et 21° du présent article. Le président rend compte dans les meilleurs délais au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président. En outre, le conseil d'administration est réuni à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

TITRE I – L'organisation du Conseil d'Administration

Article 3 - Composition du conseil d'administration

Aux termes de l'article 13 des statuts :

Le conseil d'administration comprend trente-six membres. Le nombre d'administrateurs est augmenté d'un lorsque le président de l'université Paris-Saclay est choisi hors du conseil.

Les dix-huit représentants élus par et parmi les personnels et étudiants de l'université Paris-Saclay, des établissements-composantes et des universités membres-associées sont répartis dans les collèges suivants:

5 Professeurs et assimilés

5 Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés

4 Usagers

4 Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé (Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.)

Les dix-huit personnalités qualifiées et extérieures à l'université Paris-Saclay sont réparties en trois catégories:

- Trois représentants des collectivités territoriales ou leur groupement, dont un représentant de la région Ile-de-France, avec un suppléant de même sexe. Ces personnalités sont désignées par les collectivités ou groupements qu'elles représentent;*
- Dix représentants du monde socio-économique;*
- Cinq personnalités du monde académique.*

Une liste de quinze personnalités mentionnées aux 2. et 3. du présent article est soumise aux membres élus du conseil d'administration par le comité de direction à partir de propositions issues par tiers des trois collèges du comité de direction élargi définis à l'article 27.

Les collectivités territoriales sont déterminées par les membres élus du conseil d'administration sur proposition du comité de direction.

Le choix final des personnalités mentionnées aux 2. et 3. du présent article tient compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures membres du conseil d'administration.

[...] Lorsqu'une personnalité extérieure perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée, ou cesse définitivement de siéger pour quelque cause que ce soit, une autre personnalité du même sexe est désignée, suivant le processus de désignation de personnalités extérieures, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 - Durée des mandats

Conformément à l'article 25 des statuts susvisés :

[...] Les représentants du personnel sont élus pour une période de quatre ans, correspondant au mandat du président. Les représentants des étudiants sont élus pour une période de deux ans.

Les personnalités extérieures sont désignées pour une période de quatre ans, correspondant au mandat du président.

Le mandat des membres du conseil d'administration et du conseil académique court à compter de la première réunion du conseil d'administration convoquée pour l'élection du président. [...]

Article 5 - Invités

Conformément à l'article 13 des statuts, sont invités sans voix délibérative de façon permanente aux séances du conseil d'administration :

- le président du comité d'orientation stratégique ;
- le directeur général des services ;
- l'agent comptable ;
- le recteur de la région académique Île-de-France ou son représentant ;
- les présidents et directeurs des établissements-composantes et des composantes ;
- les présidents des universités membres-associées ;
- les présidents des ONR partenaires et de l'IHES ou leur représentant ;
- les vice-présidents statutaires.

Le président de l'université peut inviter toute personne pouvant éclairer les échanges du conseil d'administration. La liste de ces invités est annoncée en début de séance.

Le président de l'Université peut être assisté d'un membre de son cabinet.

La direction en charge des affaires juridiques et institutionnelles assiste en outre aux réunions du conseil dont elle assure l'administration.

Article 6 - Remplacement d'un élu en cours de mandat et renouvellement du conseil d'administration

Un élu démissionnaire ou perdant au cours de son mandat la qualité au titre de laquelle il a été élu en informe sans délai le président de l'Université par écrit.

Lorsqu'un représentant des personnels perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel. Il n'est toutefois pas organisé d'élection partielle lorsque la vacance survient dans les six mois précédant le renouvellement du collège dans sa totalité.

Lorsqu'un représentant titulaire des usagers perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par son suppléant qui devient titulaire. Lorsque le siège d'un représentant suppléant devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué, pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élus de la même liste. Lorsque le siège vacant d'un représentant titulaire ne peut plus être pourvu dans l'ordre de présentation de la liste par application des dispositions prévues au présent alinéa, il est procédé à un renouvellement partiel. Il n'est toutefois pas organisé d'élection partielle lorsque la vacance survient dans les six mois précédant le renouvellement du collège dans sa totalité.

Lorsque le siège d'une des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales ou leurs groupements devient vacant, le président de l'université demande à l'organisme concerné de procéder à la désignation d'une personnalité extérieure de même sexe pour la durée du mandat restant à courir. Lorsqu'il s'agit d'une personnalité extérieure du monde académique ou du monde socio-économique, cette dernière est remplacée pour la durée du mandat restant à courir par une personnalité de la même catégorie et du même sexe proposée par le comité de direction élargi et approuvée par les membres élus du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 7 - Présidence du conseil d'administration

Conformément aux articles 9 et 10 des statuts, le conseil d'administration est présidé par le président de l'Université ou, en cas d'empêchement, par le vice-président du conseil d'administration.

Article 8 - Bureau du conseil d'administration

Le conseil d'administration désigne les membres du bureau chargé de préparer son ordre du jour et ses délibérations.

Le bureau du conseil d'administration se réunit avant chaque séance du conseil. Il en propose l'ordre du jour et constitue les dossiers à examiner en séance. Il est chargé de synthétiser les documents nécessaires à l'information des membres du conseil d'administration sur des points fondamentaux de la politique de l'établissement.

Les membres du bureau du conseil d'administration sont :

- Un représentant élu par liste représentée au sein du conseil d'administration titulaire et si possible un suppléant.

Les membres de droit sont :

- Le président de l'Université ou son représentant ;
- Le vice-président du conseil d'administration ou son représentant ;
- Le directeur général des services ou son représentant.

Les invités permanents sont

- L'agent comptable ;
- Le directeur en charge des affaires budgétaires et financières

Les membres sont convoqués au moins 15 jours avant chaque séance. Il appartient au titulaire, en cas d'empêchement, de transmettre la convocation à son suppléant, afin de s'y faire représenter. Seul un représentant par liste, titulaire ou suppléant, est présent à chaque séance.

Le président de l'université peut inviter toute personne dont il estime la présence utile au déroulement de sa réunion. La liste de ces invités est annoncée en début de réunion.

Les réunions du bureau du conseil d'administration ne donnent lieu à aucune délibération.

La direction en charge des affaires juridiques et institutionnelles assiste aux séances du bureau dont elle assure l'administration.

Article 9 - Réunion préparatoire du conseil d'administration

Préalablement aux séances du conseil d'administration et après la réunion du bureau du conseil d'administration, une réunion préparatoire est organisée pour permettre aux membres élus du conseil d'administration d'échanger en profondeur avec les porteurs des dossiers prévus à l'ordre du jour du CA et avec la direction.

Membres de droit :

- Le président de l'Université ou son représentant ;
- Le vice-président du conseil d'administration ou son représentant ;
- Le directeur général des services ou son représentant ;
- Les membres élus du conseil d'administration.

Invités permanents :

- L'agent comptable ;
- Le directeur en charge des affaires budgétaires et financières.

L'invitation est envoyée au moins 15 jours avant chaque séance. Les documents de travail sont envoyés au moins 7 jours avant chaque séance.

Ces réunions ne donnent lieu à aucune délibération.

Le président de l'université peut inviter toute personne dont il estime la présence utile au déroulement de sa réunion. La liste de ces invités est annoncée en début de séance.

La direction en charge des affaires juridiques et institutionnelles assiste aux réunions préparatoires dont elle assure l'administration.

En cas d'urgence nécessitant une réunion extraordinaire du conseil d'administration, cette réunion est facultative.

Article 10 - Commissions du conseil d'administration

Conformément à l'article 14 des statuts, le conseil d'administration peut créer par délibération toute commission, conseil ou comité qu'il estime utile.

La délibération précise :

- le nom de la commission ;
- sa ou ses missions ;
- ses membres ou à défaut sa composition et les modalités de désignation des membres de la commission ;
- ses modalités de fonctionnement, et notamment sa durée d'existence, qui se termine au plus tard à la fin du mandat des membres élus du conseil d'administration.

Cette délibération est adoptée à la majorité simple des membres présents et représentés.

Lorsque la commission est chargée d'élaborer un rapport ou de rendre des conclusions, la délibération peut mentionner une date de rendu.

Les commissions rendent compte périodiquement de leur activité au conseil d'administration.

En l'absence d'une disposition législative ou réglementaire l'y autorisant, le conseil d'administration ne peut confier l'une de ses propres compétences à une autre commission.

Article 11 - Administration des séances du conseil d'administration, des réunions du bureau du conseil d'administration et des réunions préparatoires au conseil d'administration

L'administration des séances du conseil d'administration et de ses réunions préparatoires ainsi que des réunions de bureau du conseil d'administration est assurée par la direction en charge des affaires juridiques et institutionnelles. Son rôle est de :

- Tenir le secrétariat de séance ;
- Mettre à jour la liste des membres du conseil d'administration ;
- Préparer les ordres du jour en collaboration avec le bureau et le Vice-président du conseil et notamment de collecter les documents relatifs aux points à examiner ;
- Tenir les listes d'émargement, de collecter et de vérifier les procurations de vote ;
- Contrôler le quorum ;
- Vérifier le décompte des voix lors des votes ;
- Éditer et diffuser les relevés de décisions et les procès-verbaux de séance.

TITRE II - Le fonctionnement des séances du conseil d'administration

Article 12 - Convocations et ordre du jour

Selon les dispositions de l'article 14 des statuts :

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président. En outre, le conseil d'administration est réuni à la demande d'au moins un tiers de ses membres. Cette demande doit comporter un ordre du jour précis.

Les convocations aux réunions du conseil d'administration sont adressées à ses membres par voie postale ou électronique au plus tard 10 jours avant la date de leur tenue, sauf dans le cas exceptionnel où une séance extraordinaire s'impose en raison d'une situation d'urgence. Elles sont accompagnées d'un ordre du jour établi par le Président de l'Université sur proposition du bureau du CA et, des documents relatifs à l'étude des questions à examiner. En cas d'impossibilité, ces documents sont transmis aux membres dès qu'ils sont disponibles.

L'inscription à l'ordre du jour de points nouveaux peut être proposée, à la demande écrite d'au moins un sixième des membres du conseil d'administration en exercice adressée au Président de l'Université, 15 jours ouvrables au moins avant la date de la réunion. Les documents nécessaires à l'examen des points nouveaux doivent être obligatoirement joints à la demande, ainsi que les éventuels projets de motion. Les membres du conseil d'administration sont informés par voie électronique de ces demandes. A la demande du Président et dans des cas de situation d'urgence, un point nécessitant un vote du conseil d'administration peut être rajouté à l'ouverture de la séance. L'ordre du jour définitif est alors adopté en début de séance, par un vote à la majorité absolue des membres présents et représentés.

Des questions relevant de l'information peuvent être posées en début de séance pour être évoquées en questions diverses. Elles ne donnent pas lieu à un vote.

Conformément à l'article 14 des statuts, le tiers des membres du conseil d'administration peut

demander la convocation d'une séance extraordinaire sur un ordre du jour précis.
Lorsqu'une telle demande est portée à la connaissance du président de l'Université, ce dernier convoque le conseil d'administration dans un délai de 15 jours maximum.

Article 13 - Quorum

La présence ou la représentation constatée en début de séance de la majorité des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Conformément à l'article R.719-68 du code de l'éducation, la présence de la majorité des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations intervenant en matière budgétaire.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, le président de l'Université convoque à nouveau le conseil sur le même ordre du jour dans un délai de 15 jours ; aucune condition de quorum n'est alors exigée pour la validité de ses délibérations, à l'exception des délibérations intervenant en matière budgétaire.

Article 14 - Caractère non public des débats et huis-clos

Les séances ne sont pas publiques. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer en présence de personnes qui n'en sont pas membres ou invitées de façon permanente ou qui n'ont pas été formellement invitées à assister aux débats. En cas d'irruption de personnes non membres ou invitées au cours d'une réunion du conseil d'administration, le président prononce la suspension de la séance et aucun débat ou vote ne peut avoir lieu tant que les conditions normales de réunion ne sont pas rétablies.

Sur demande du Président de l'université, le conseil d'administration peut siéger à huis-clos limité à ses seuls membres élus et nommés, pour une réunion ou une partie de réunion. La convocation doit alors le préciser.

Article 15 - Déroulement des débats

Le président de l'Université ou, en cas d'empêchement, le vice-président du conseil d'administration, dirige les travaux du conseil. Il ouvre et lève la séance, organise les discussions et fait appliquer le règlement intérieur pendant les séances.

Une ou plusieurs suspensions de séance peuvent être décidées par le président de séance ou par au moins le tiers des membres du conseil d'administration présents en séance. La séance ne peut pas durer plus de 4h sans interruption de séance. Si la séance a lieu dans la matinée, une suspension de séance d'une heure sera intégrée au bout de 4h.

Tout membre du conseil peut proposer un amendement à tout projet de délibération. Cet amendement est soumis au vote du conseil d'administration.

Article 16 - Représentation

Lorsqu'un membre du conseil d'administration se trouve empêché d'assister à une séance, il peut donner procuration à un autre membre, sans distinction de collège, pour voter à sa place. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux procurations. Toute procuration ne vaut que pour la séance, ou, le cas échéant, pour la partie de la séance, où elle a été donnée.

En cas de présence à la séance d'un membre ayant donné procuration à un autre membre du conseil pour l'y représenter, il n'est pas tenu compte de la procuration. Les procurations doivent soit être adressées au service en charge de l'administration du conseil, soit être remises au plus tard en début de séance aux personnels du service.

Afin d'assurer l'échange d'information entre les élus étudiants, les suppléants sont autorisés à assister aux séances du conseil d'administration en tant qu'invités, lorsque leurs titulaires sont présents. Dans ce cas-là, le suppléant ne peut pas prendre part au vote sous peine de voir celui-ci invalidé.

Un membre du conseil d'administration ayant un suppléant peut donner procuration à un autre membre du conseil lorsque son suppléant et lui-même sont absents. Un suppléant peut donner procuration à un autre membre du conseil lorsque son titulaire et lui-même sont absents.

Article 17 - Déroulement des votes

Le vote s'effectue en principe à main levée. Il a toutefois lieu à bulletin secret à la demande du Président de séance ou d'un membre du conseil d'administration présent, notamment lorsque la délibération porte sur une personne nommément désignée.

Une délibération est adoptée à la majorité simple des membres présents et représentés prenant part au vote.

Selon les dispositions de l'article 14 des statuts, En cas de partage égal des voix au conseil d'administration, le président a voix prépondérante.

Le président de séance peut proposer aux membres du conseil d'administration un vote groupé sur plusieurs points. Préalablement au vote, le président de séance précise aux membres du conseil d'administration les points pour lesquels un vote groupé est proposé. Les membres du conseil sont alors invités à formuler leurs remarques sur les différents points soumis au vote. Tout membre du conseil peut demander un vote distinct sur un des points soumis au vote groupé.

Article 18 - Procès-verbal et publicité des délibérations

Dans la semaine suivant chaque conseil d'administration, un relevé de décisions est diffusé auprès des conseillers et invités permanents du conseil d'administration. Il est signé par le Président de l'Université. Il est consultable sur le site internet de l'Université. Il reprend les décisions prises lors du conseil d'administration ayant fait l'objet d'un vote. Lorsqu'une délibération présente un caractère réglementaire, le relevé de décisions est transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, avec les éventuels documents approuvés (art. L.719-7 du code de l'éducation).

Le projet de procès-verbal est communiqué sous format papier ou électronique dans les meilleurs délais aux membres du conseil d'administration. Les demandes de modification peuvent être adressées au Vice-président du conseil, via la direction en charge des affaires juridiques et institutionnelles, entre la réception du procès-verbal et la séance suivante, ou être présentées en séance. Le procès-verbal fait l'objet d'un vote du conseil d'administration dans les meilleurs délais ; il ne fait foi et ne peut être diffusé qu'après avoir été approuvé par le conseil d'administration et annexé à une délibération signée par le Président de l'Université.

Les procès-verbaux approuvés par le conseil d'administration font l'objet d'une diffusion sous format papier ou électronique auprès des membres élus et invités du conseil d'administration. Ils sont également mis en ligne sur le site intranet de l'Université.

La diffusion des procès-verbaux n'est possible que s'ils :

- ne contiennent pas de propos attentatoire à la vie privée ou à un secret protégé (médical, professionnel, en matière commerciale et industrielle) ;
- ne contiennent pas de propos diffamatoires ou injurieux.

TITRE III : Réunions à distance

Article 19 - Objet

Le conseil d'administration et ses commissions peuvent se réunir à distance dans les conditions prévues par l'ordonnance du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administrative à caractère collégial.

Lorsque le conseil d'administration est réuni à distance, les modalités de réunion prévues au présent règlement intérieur sont conciliées avec les contraintes techniques de l'outil de téléconférence utilisé dans les conditions précisées au présent titre.

Article 20 - Convocation des membres

La décision de tenir une session à distance, du conseil d'administration ou de ses commissions est prise par le président de l'Université.

Les membres des instances concernées sont informés, dans le respect des délais légaux en vigueur, par courrier électronique de la session exceptionnelle à distance. A l'appui des documents transmis, il leur sera précisé :

- L'ordre du jour de la séance ;
- La date et l'heure du début de la séance ;
- La date et l'heure de clôture de la séance ;
- La procédure de vote adoptée et ses modalités techniques.

Article 21 - Modalités de la consultation

Selon les cas, le président de séance définira l'une des deux modalités de tenue de l'instance à distance : la délibération par échanges écrits (article 22) ou la délibération par un outil de téléconférence (article 23).

Le président motive son choix de procéder à une délibération par échanges écrits. Cette motivation est portée à la connaissance des membres du conseil d'administration.

La modalité adoptée sera précisée lors de la convocation à l'instance.

Article 22 - Modalités de délibération par échanges écrits

Les participants doivent utiliser, pour tous les échanges, en lecture et en écriture, leur adresse mail individuelle et en aucun cas une adresse mail partagée.

Par ailleurs, chaque participant fournit une adresse mail individuelle à la direction en charge des affaires juridiques et institutionnelles, et seules les adresses de cette liste seront acceptées pour les envois à l'adresse mail destination. Les participants s'engagent à ne fournir en aucun cas une adresse partagée, mais une adresse individuelle qu'eux seuls utilisent et depuis laquelle ils écrivent leurs messages.

Une adresse mail « destination » leur est alors adressée lors de la convocation. Une nouvelle adresse mail est générée à chaque nouvelle instance. C'est cette adresse mail qui doit être utilisée pour les échanges et le vote.

Afin d'assurer au mieux la participation et le vote de tous les membres du conseil et de sécuriser le processus, la procédure de consultation suivante devra être adoptée.

- **Contributions :**
 - Une phase d'échange de 48 heures minimum est planifiée durant la période précédant le vote ;
 - Les contributions et/ou questions émises par chacun des participants doivent être communiquées à l'ensemble des autres participants, afin qu'ils puissent y répondre. Chaque contributeur doit donc utiliser la fonctionnalité « répondre à tous » de la messagerie ;
 - L'université répond aux questions par la même procédure afin d'éclairer les votes ;
 - Un message est envoyé aux participants à l'ouverture et à la clôture de la période pendant laquelle les contributions sont possibles.

- **Ouverture du vote :**
 - A l'issue de la période de contribution, après un délai laissé à l'administration pour mettre à jour les documents sur lesquels portent le vote, il est procédé à l'ouverture des opérations de vote. La durée des opérations de vote devra être de 24 heures minimum ;
 - L'ouverture du vote se fait sous la forme d'un courriel précisant les éléments sur lesquels portent le vote, documents mis à jour inclus. A l'issue de la période de contribution, un message est envoyé à l'ensemble des participants afin de les informer de l'heure d'ouverture et de clôture du vote ;
 - Les participants votent par un mail adressé à l'adresse dédiée et non pas à tous les membres de l'instance.

- **Clôture du vote:**

- A l'issue de la période de vote, un message est envoyé à l'ensemble des participants afin de les informer du résultat détaillé de la délibération ;
- La consultation n'est valable que si la moitié au moins des personnes concernées y a effectivement participé.

Article 23 - Modalités de délibération par un outil de téléconférence

Les membres des instances doivent disposer d'un matériel informatique comportant, au minimum, un micro et une sortie son ou un téléphone, afin de participer oralement aux débats.

S'ils rencontrent des difficultés avec leur matériel informatique, ou lors de la connexion, ils en informent aussitôt la direction en charge des affaires juridiques et institutionnelles.

Les échanges de la séance se déroulent par visioconférence ou audioconférence, avec possibilité d'un complément par messagerie en temps réel instantanée et ceci via l'outil de la plateforme de visioconférence choisi ou grâce à toute autre application permettant les mêmes modalités, précisées lors de la convocation.

Pour se connecter, les membres des instances concernés recevront en amont de la séance les identifiants nécessaires par courriel.

L'utilisation de la plateforme choisie garantit l'identification des participants et la confidentialité des débats. L'audition d'invités aux instances est possible, selon des modalités techniques qui leurs seront transmises en amont de la séance.

Pour une organisation optimale, notamment dans l'obligation de contrôle du quorum, il peut être demandé aux membres de se connecter à l'application choisie, au moins dix minutes avant le début de la séance.

- **Quorum**

L'instance ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres en exercice est présente ou représentée en début séance dans les conditions mentionnées à l'article 13 du présent règlement intérieur.

- **Procurations**

Les procurations sont admises pour autant qu'elles sont adressées par mail avant l'ouverture de l'instance, à partir du formulaire fourni par l'Université. Cependant un membre présent à l'instance mais devant s'absenter peut laisser une procuration à un autre membre présent. Les règles de procuration énumérées à l'article 16 du présent règlement intérieur sont applicables.

- **Transmission de documents en cours du Conseil d'administration**

L'application choisie permettra à tout membre connecté en mode visioconférence de diffuser un ou plusieurs documents pour éclairer les débats.

Si un des membres est connecté par téléphone, les documents diffusés se feront par mails.

- **Modalités de vote**

En cas de vote "à main levée" à distance, le vote de chacun sera affiché pour tous.

Le président de séance soumet le point au vote, en appelant chaque participant à se prononcer « pour », « contre » ou « à s'abstenir ».

A l'expiration du délai de vote, le président de séance informe les membres du Conseil d'administration du résultat du vote.

Tout manquement aux règles exposées ci-dessus est susceptible de rendre invalide la consultation ainsi organisée.

- Vote secret : un vote à bulletin secret peut être organisé sur un point à l'ordre du jour à la demande d'un membre du conseil d'administration. L'outil utilisé doit garantir la fiabilité et l'anonymat du scrutin et permettre l'utilisation des procurations octroyées à chacun des membres. Dans l'attente d'une solution technique permettant le vote à bulletin secret en cours de séance à distance, il est organisé dans les conditions suivantes :
 - Les membres présents en séance délibèrent du point concerné ;
 - Chaque membre du conseil d'administration reçoit, postérieurement à la clôture de la séance, un lien lui permettant de prendre part au scrutin de manière anonyme ;
 - Une fois le vote clos, le résultat est communiqué aux membres du conseil d'administration ;
 - En cas de vote favorable, la délibération est adoptée.

Article 24 - Formalisation de la délibération et mesures de publicité

Quel que soit le mode choisi, une délibération formalisée sera établie et signée par l'autorité compétente. Elle contiendra, outre la formulation visée dans la délibération, les informations suivantes :

- Le procédé de vote à distance choisi,
- Le nombre de personnes consultées,
- Le nombre de votants,
- Le détail des votes (nombre de voix favorables, de voix défavorables et d'abstentions),

Les mesures de publicité de la délibération à distance seront identiques aux autres délibérations.

TITRE IV : Adoption et révision du règlement intérieur

Article 25 - Adoption et modifications du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est adopté ou modifié à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-005

Objet : Approbation de la Délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université
P.jointes : Annexe relative aux délégations de pouvoirs
...

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;

Vu les délibérations du conseil d'administration n° V du 9 mars 2020 et n°IV-1 du 20 avril 2020 relatives aux délégations de pouvoir du conseil d'administration à la Présidente de l'Université ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au Président de l'Université, mentionnés aux points 11°, 12° et 21° de l'article 14 des statuts de l'Université Paris-Saclay.

11° Approuve les accords et les conventions signés par le président ;

12° Autorise le président à engager toute action en justice, à recourir à l'arbitrage et à signer les transactions sur son périmètre de compétences ;

21° Accepte les dons et legs, les acquisitions et cessions immobilières, ainsi que l'aliénation des biens mobiliers sur son périmètre de compétences ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : APPROUVE les modifications des délégations n°V du 9 mars 2020 et n°IV-1 du 20 avril 2020 concernant les points suivants :

11° - Approuve les accords et les conventions signés par le président :

1. Approuver les prises à bail d'un loyer annuel, charges comprises, inférieur à 45 000€, lorsque la durée de location n'excède pas 9 ans.

21° - Accepte les dons et legs, les acquisitions et cessions immobilières, ainsi que l'aliénation des biens mobiliers sur son périmètre de compétences ;

1. Approuver les dons et legs d'une valeur inférieure ou égale à 500 000€ H.T (cinq cent mille euros hors taxes).
2. Approuver les sorties d'inventaires des biens du domaine mobilier privé de l'université d'une valeur nette comptable de 100 000 euros.

Annexe de la délibération n°CA-2021-005

relative aux délégations de pouvoir accordées à la Présidente de l'Université par le Conseil d'administration

La présente annexe résume les différentes délégations accordées par le conseil d'administration par délibérations du 9 mars 2020 ; du 20 avril 2020 et du 15 décembre 2020.

Article 1 – Champ de la délégation de pouvoir

Le Conseil d'administration délègue à la Présidente de l'Université Paris-Saclay les points suivants, sur le fondement de l'article 14 des statuts de l'Université :

1- En matière d'accords et de conventions signés par le Président

Délégation de pouvoir est donnée à la Présidente pour approuver les conventions et contrats suivants :

1.1- Les marchés publics et avenants dont les modalités financières sont inférieures à 1M € H.T. (un million d'euros hors taxes), conformément au code de la commande publique, notamment les articles L.1111-1 et suivants.

1.2 - Les conventions relatives aux occupations temporaires du domaine public non constitutives de droits réels, conformément au code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2111-1 à L.2125-6, R.2122-1 à R.2122-27 et L.2341-2.

1.3 – Les prises à bail d'un loyer annuel, charges comprises, inférieur à 45 000€, conformément au code général de la propriété des personnes publiques, conformément à l'article R.719-90 du code de l'éducation et à l'arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre du budget du 14 avril 2003.

1.4 – Les autres conventions d'un montant inférieur ou égal à 1M€ H.T. (un million d'euros hors taxes), sous réserve de l'avis des autres instances compétentes le cas échéant ;

1.5 – Les conventions relatives à la gestion des ressources humaines sous réserve de l'avis réglementaire des autres instances compétentes le cas échéant.

2- En matière d'action en justice, de recourir à l'arbitrage et de signature de transactions.

Délégation de pouvoir est donnée à la Présidente dans les domaines suivants :

2.1 – Engager toute action en justice, en demande comme en défense, devant toutes les juridictions.

2.2 – Disposer du pouvoir de transiger et de conclure des conventions d'arbitrage des litiges portant sur des montants inférieurs à 1M€ (un million d'euros).

3- En matière financière

Délégation de pouvoir est donnée à la Présidente dans les domaines suivants :

3.1 – Approuver les dons et legs d'une valeur inférieure ou égale à 500 000€ H.T (cinq cent euros hors taxes).

Lorsque ces dons ou legs sont grevés de charges, de conditions ou d'affectation immobilière, l'acceptation ou le refus est autorisé par arrêté du ou des ministres de tutelle de l'établissement public, conformément au code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L1121-2.

3-2 – Approuver les sorties d’inventaires des biens du domaine mobilier privé de l’université d’une valeur nette comptable inférieure à 100 000€.

3.3 - Approuver le versement des subventions au sens de l’article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations d’un montant inférieur à 10 000 €.

3.4 – Approuver les admissions en non-valeur et remises gracieuses de moins de 5 000€.

3.5 – Approuver les propositions de la commission vie étudiante et de campus (CVEC) et des commissions d’attribution d’aides financières aux étudiants pour l’Aide Sociale Individuelle de l’Université (ASUI), les Aides aux projets étudiants (FSDIE) et l’Aide à la Mobilité Internationale Étudiante (AMIE).

3.6 – Approuver les droits d’inscription à régler par les participants aux colloques organisés par l’Université Paris-Saclay dans une limite de 100 000€.

3.7 – Approuver l’approbation, les modalités de remise de prix et les décisions de remises de prix, financiers ou non, aux lauréats de concours organisés par l’Université pour une valeur limite de 5 000€ TTC.

Article 2 – Information au Conseil d’administration

La Présidente de l’Université rend compte au Conseil d’administration dans les meilleurs délais des décisions prises en vertu de cette délégation.

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-006

Objet : Approbation de la Campagne Emploi 2021
P.jointes : Annexe de la Campagne Emploi 2021

...

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L 712-3 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des bibliothécaires assistants spécialisés ;

Vu le décret n°88-646 du 6 mai 1988 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat

Vu les statuts de l'université ;

Vu l'avis du Conseil Académique Plénier du 8 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 18 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 5 janvier 2021 ;

Vu l'avis de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 11 décembre 2020 ;

Vu les propositions de volumétrie annexées ;

Considérant ce qui suit :

Le conseil d'administration, conformément aux dispositions prévues par le code de l'éducation, fixe, sur proposition de la Président de l'université et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : APPROUVE la campagne emplois 2021 décrite en annexe.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	32
Refus de participer au vote :	
Pour :	23
Contre :	7
Abstention :	2

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Campagne d'emplois 2021

1 – Orientations stratégiques

Pour répondre aux défis de l'université Paris-Saclay, il est proposé de faire de l'emploi une priorité politique dans une campagne d'emplois globale 2021 qui regroupe à la fois les demandes concernant les personnels Biatss, enseignants et enseignants-chercheurs, et qui nous permet d'en avoir une vision d'ensemble.

L'université Paris-Saclay est dans une situation contrainte, comme les autres établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale, la subvention pour charge de service public restant limitée au regard de nos enjeux. Toutefois, l'université s'est engagée résolument dans la recherche de moyens qui ouvrent des perspectives de création de postes et d'emplois.

Nous vous proposons ainsi pour cette campagne d'emplois 2021 de :

- **consolider les acquis** par le maintien des effectifs dans les composantes et les directions administratives ;
- d'installer progressivement les **organisations cibles** des directions administratives ;
- d'investir dans des **projets innovant et transformant** par la mise à disposition de moyens dédiés ;
- de soutenir en ressources humaines les entités nouvelles que sont les **Graduate Schools, Institut des sciences de la lumière et Ecole universitaire de 1^{er} cycle**.

Ces actions se traduiront concrètement en :

- **republiant les postes** devenus vacants et proposés par les composantes et les directions administratives ;
- procédant à des **créations d'emplois, en particulier grâce aux projets d'envergure** dans lesquels l'Université Paris-Saclay s'est engagée ;
- requalifiant ses emplois par une politique volontaire de **repyramidage** ;

Une attention particulière a en effet été portée aux repyramidages des postes de Biatss, en impulsant une dynamique sur plusieurs années (environ 3 ans) de transformation d'emplois de catégorie C en catégorie B.

Par ailleurs, les créations d'emplois sont proposées dans la catégorie B et, plus encore, en catégorie A. Cette orientation vient soutenir la politique d'élévation du niveau de qualification des agents. Elle offre des perspectives d'évolution de carrière et veille à assurer de meilleures conditions salariales.

Enfin, l'université Paris-Saclay, attachée au principe de recrutement de titulaires sur les emplois permanents de l'Etat, offrira plus d'une centaine d'emplois aux concours BIATSS et enseignants et continuera d'ouvrir ses emplois à la mobilité.

La campagne d'emplois s'est construite sur la base des propositions des composantes et des directions administratives de l'université, dans un processus itératif. Elle est issue des dialogues de gestion et des revues des effectifs avec les différentes structures de l'établissement. Ces échanges formels ont représenté plus de 40 réunions entre septembre et mi-octobre 2020.

Au final, c'est une campagne d'emplois de grande ampleur et entreprenante au service de ses missions et de ses projets que nous vous proposons pour 2021, avec des maintiens et des créations de postes en nombre, ainsi qu'une politique d'élévation du niveau d'emploi, par repyramidage et ouverture de concours.

2 – Typologie des demandes

Les demandes indiquées ci-dessous correspondent aux demandes formulées lors des dialogues de gestion avec les composantes et les services administratifs.

Demandes sur emplois BIATSS :

BIATSS	Maintiens	Transformations	Créations	TOTAL
Composantes	130	19	30	179
Services centraux et communs	66	19	75	160
TOTAL	196	38	105	339

Demandes sur emplois enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs :

Enseignants et EC	Maintiens	Transformations	Créations	TOTAL
Enseignants chercheurs	45 (dont 10 PR)	2 (1 PRAG vers 1 MCF, 2 MCF vers 1 PR)	1 PR	48
Enseignants	15		5	20
Autres	7 associés 4 ATER	0	14 5 APPRENTIS 1 INVITE 1 POST DOC 7 PRE PHD	25
TOTAL	71	2	20	93

3 – Propositions d'arbitrage pour l'année 2020

Les maintiens (publication des emplois vacants)

La campagne d'emplois 2021 conforte l'existant en maintenant les emplois qui deviendront vacants dans l'année.

Cette politique de maintien doit néanmoins prendre en compte les évolutions inhérentes à toute organisation. A la demande des structures, et pour une bonne allocation des emplois, quelques postes sont susceptibles de voir leurs fonctions évoluer.

Ainsi, tout poste vacant mis au recrutement est l'occasion de revoir le profil et de l'adapter aux évolutions en cours, avec une attention particulière quant au lien entre les emplois et le fonctionnement des Graduate Schools et du 1er cycle ainsi que des directions et des laboratoires.

A- Emplois enseignants et enseignants chercheurs :

Les postes enseignants du second degré

Pour rappel, la CCEC d'octobre 2020 a donné son accord pour la publication de 8 postes du second degré pour tenir compte du calendrier national de recrutement de ces emplois qui se situe plus tôt que pour les autres filières (première vague de publications à l'automne 2020).

4 postes second degré sont ajoutés à ce premier ensemble, pour une publication à la seconde session (printemps 2021).

Composante (UFR / IUT) * :	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	Total général
UFR de Pharmacie	1		1
UFR des Sciences	4		4
UFR des Sciences du Sport	1		1
UFR des Sciences du Sport / SUAPS	2		2
IUT d'Orsay		3	3
IUT Sceaux		1	
Total général	8	4	12

Les postes enseignants-chercheurs :

Concernant les postes d'enseignants-chercheurs, 31 postes de MCF et 10 postes de PR sont proposés à la publication au titre des maintiens. Il est proposé que toutes les demandes de maintien donnent lieu à publication.

La vacance de certains postes doit néanmoins être confirmée (ex : IUT de Sceaux pour un poste MCF)

Composantes	Publication MCF
IUT d'Orsay	1
IUT Sceaux	4
Polytech	1
UFR Droit éco gestion	2
UFR Médecine	1
UFR Pharmacie	3
UFR Sciences	17
UFR Sciences du sport	2
Total	31

Composantes	Publication PR
IUT d'Orsay	2
UFR Pharmacie	1
UFR Sciences	7
Total général	10

A noter, que certains maintiens ont été proposés par les composantes avec un changement de discipline (9 MCF et 3 PR). Pour la moitié des cas, il s'agit d'ouvrir le profil à une autre discipline (ex : 25-26, 35-36). Un changement de laboratoire est proposé pour un emploi MCF (LMO vers EST).

B- Emplois BIATSS :

Les demandes de maintien des postes vacants et susceptibles d'être vacants en 2021, en raison de départs en retraite, départs en mutation et détachements sortants déjà connus sont arbitrées favorablement.

Composante / services centraux	A	B	C	Total général
IOGS	1		2	3
IUT de Cachan		2	2	4
IUT de Sceaux	2	3	5	9
IUT d'Orsay		4	2	6
Polytech	1		2	3
UFR de Pharmacie	4	2	15	21
UFR Droit Economie Gestion	1	2	8	11
UFR Médecine		7	3	10
UFR Sciences	10	22	24	56
Institut Pascal	2			2
UFR Sciences du Sport		1	2	3
Services centraux	35	18	14	66
Total général	56	61	79	196

Certains postes maintenus sont redéployés en interne, sur proposition des structures, pour répondre aux besoins prioritaires. Ces redéfinitions des fiches de poste peuvent viser la mise en place d'un organigramme cible (DFR), renforcer les fonctions administratives (IOGS, sciences) ou encore répondre aux besoins de soutien à la pédagogie numérique (UFR DEG).

Structure	Service	Ancienne fonction	Corps	Nouvelle fonction proposée
IOGS	service reprographie	Opératrice d'exploitation	ATRF	Transformation vers un poste en gestion administrative (BAP J)
Direction de la formation	Pôle OFSI	Coordinateur de gestion de la scolarité	IGE	chef de pôle
Direction de la formation	Pôle Formation continue Apprentissage	coordinateur	IGE	chef de pôle

UFR Droit Economie Gestion	Administration système d'information	Responsable	IGE	ingénieur pédagogique
UFR Sciences	Service RH Pôle HCC	Gestionnaire RH	SAENES	Responsable Pôle HCC

Les postes vacants seront pourvus selon les différentes voies suivantes :

- soit par l'ouverture de concours permettant la promotion d'agents titulaires déjà en poste dans l'établissement, la titularisation d'agents contractuels, ou encore le recrutement de nouveaux personnels ;
- soit par le renouvellement de contractuels en attendant la publication du poste au concours ;
- soit encore, par la publication du poste sur la place de l'emploi public et autres réseaux de recrutement.

C- Un cas particulier de « maintien-crédation », les réactivations :

Certains postes n'ont pas été pourvus durant une période excédant une année budgétaire. L'absence de recrutement sur un poste peut être un indicateur de l'utilité secondaire du poste au regard de besoins ailleurs plus prégnants et prioritaires.

Il faut néanmoins regarder avec soin ces situations qui peuvent s'expliquer de différentes façons, souvent par la difficulté à recruter sur certains emplois en tension sur le marché du travail (notamment sur certaines fonctions des domaines de l'informatique, du financier, des RH ou encore du patrimoine). L'année 2020 est une année atypique, la période de confinement a reporté ou modifié profondément certaines activités (ex : concours RH) et n'a pas facilité les démarches de publication et de recrutement.

Le non-recrutement au-delà d'un an correspond budgétairement à un gel de l'emploi, gel certes non volontaire mais subi. La réactivation de ce poste pour l'année suivante revient techniquement à une création de poste.

Exceptionnellement, au regard de l'année particulière 2020, l'établissement souhaite réactiver ces postes en injectant la masse salariale nécessaire (environ 250 000 €).

Les réactivations

Service	Fonction	Niveau de recrutement (corps)
DRH	gestionnaire concours	Tech
DRH	gestionnaire concours	Tech
IUT de Cachan	Gestionnaire d'application & parc informatique	Tech
DIBISO	Edition scientifique	Conservateur (CDD)
POLYTECH PARIS SACLAY	Gestionnaire pédagogique	Tech

Les transformations

Emplois enseignants et enseignants chercheurs :

Une transformation d'emploi est envisagée pour la campagne 2021 sur proposition de l'UFR Sciences du Sport.

Composante	CNU	Origine	Emploi cible	Voie de recrutement
UFR Sciences du Sport	74	PRAG	MCF	26-1

Cette proposition vise à renforcer le potentiel recherche, et l'encadrement de la nouvelle Graduate School EFE, ainsi qu'à « universitariser » la formation MEEF. Cette transformation doit être articulée à un projet de sécurisation du taux d'encadrement pédagogique. L'opération doit être confirmée au vu de cette sécurisation.

Emplois BIATSS :

Plan de requalification des postes de catégorie C vers la catégorie B

L'université Paris-Saclay fait de la requalification des emplois BIATSS une priorité de sa politique d'emplois. Cette politique de repyramidage porte une attention particulière sur la transformation des emplois BIATSS de catégorie C en emplois de catégorie B.

Ainsi tout emploi de catégorie C devenant vacant dans l'année sera examiné avec attention. À l'exception de certains postes dont les missions demeurent des fonctions d'exécution relevant de la catégorie C, la majorité des emplois donnera lieu à un recrutement en catégorie B.

Ainsi, il est prévu 46 sorties de titulaires C en 2021. Sur ces 46 sorties, 11 seront préservés en catégorie C pour répondre à des besoins de ce niveau d'emploi et permettre des titularisations d'agents contractuels. Les 35 autres postes ont vocation à être publiés en catégorie B.

L'année 2021 donne une impulsion importante à ce plan progressif de requalification des emplois C vers B (100 000€) en permettant la publication de plus de la moitié de ces emplois réorientés vers la catégorie B (19 publiés au concours de catégorie B).

Les autres transformations d'emplois BIATSS

La politique de transformation concerne également 7 postes.

Composante / direction	Intitulé de la fonction actuelle / numéro national pour ENS-EC	Corps actuel	Corps demandé
DABF	Adjointe à la responsable du service financier	SAENES	ASI
DRH	responsable gestion collective BIATSS	ASI	AAE
UFR SCIENCES	En charge du chauffage, ventilation, climatisation	TECH	ASI
UFR SCIENCES	Technicien en instrumentation expérimentation et mesures	TECH	ASI
DIBISO	Formation des usagers et veille informationnelle	Bibliothécaire	IGE
DIBISO	Responsable documentaire	BIBAS	ASI
UFR Médecine	Responsable département d'innovation pédagogique	TECH	IGE

Bilan des transformations :

- - 35 catégorie C => 35 catégorie B
- - 5 catégorie B (3 TECH, 1 BIBAS, 1 SAENES) => 5 catégorie A (4 ASI et 1 IGE)
- 1 ASI => 1 AAE
- 1 Bibliothécaire => IGE
- 1 PRAG => 1 MCF

En résumé :

35 C, 1 Bibliothécaire et 1 PRAG donnent 30 B, 3 ASI, 2 IGE, 1 AAE et 1 MCF.

Les créations

La campagne d'emplois 2021 affiche un nombre exceptionnel de créations (84 emplois), dû à la capacité de l'établissement à obtenir de nouveaux financements.

Ces nouveaux emplois accompagnent et soutiennent la politique de transformation de l'établissement. L'innovation pédagogique, le développement économique ainsi que le soutien à la recherche et à la formation sont notamment portés dans le schéma d'emplois avec la mise à disposition de nouveaux moyens.

56 emplois seront financés sur projet ou convention, dont plus des 2/3 par des financements IDÉES et SFRI (financements acquis pendant 9 ans), avec objectif de pérenniser une partie de ces emplois dans le futur.

Ainsi, près de 3,7 millions d'euros sont injectés dans la masse salariale de l'établissement (ressources propres).

Par ailleurs, après examen des demandes de création, l'établissement mobilise des financements IDEX et ORE pour accompagner la structuration des services, apporter du soutien à la pédagogie, et apporter des moyens administratifs aux entités nouvelles (Graduate Schools, Institut des sciences de la lumière et Ecole universitaire de 1^{er} cycle).

Emplois et financement :

Financement	Tech	BIBAS	ASI	Infirm.	IGE	P P T	Post doc	Ens	Total général
SFRI					10	3,5	1		14,5
IDéES	1		4		18			2,5	25,5
AC prestation CNRS/LAL			1						1
ANR					1				1
ANR Hycare Hybridation	1				2				3
AFLD					1				1
BPC					1				1
FCS SGPI					1				1
MIC			1						1
Eugloh					1				1
PEPITE					2				2
Commissariat Général de lutte contre la discrimination					1				1
Collex-Persée			1						1
Fonds national Sciences ouverte					1				1
IDEX	2		6		6				14
IDEX – Ecole 1 ^{er} cycle			1		5				6
convention ENS			1						1
CVEC				1	0				1
ORE					1			1	2
Réforme santé	1				1			1	3
MSE libérée par idex	1				1				2
Total général	6	0	15	1	53	3,5	1	4,5	84

Les créations sur financement spécifique (projet, convention) :

Service ou projet	Tech	ASI	IGE	PPT ¹	Postdoc	Ens	Total	dont sur mission
Direction d'appui aux organisations et au pilotage / DATA...			1				1	
Direction des affaires du patrimoine et de l'immobilier			3				3	dont 1 IGE pour 3 ans
Développement économique			5				5	
Direction de la formation	1		4				5	dont 2 IGE pour 1 an
Direction des bibliothèques, de l'information et de la science ouverte		1	1				2	1 ASI pour 1 an (ou 2x6mois) ; 1 IGE pour 18 mois
Direction de l'innovation pédagogique		1	4				5	dont 2 IGE pour 14 mois + 1 ASI pour 1 an
Direction des études et de la vie étudiante et civique			1				1	pour 1 an
direction de la recherche et de la valorisation			2				2	
direction des ressources humaines			1				1	
Direction des relations internationales et européennes		1					1	pour 2 ans
Direction des systèmes d'information		2					2	
Maison du Doctorat		1					1	
Projet IDEES			1				1	
à préciser		2				1	3	
fondation			1				1	
sur projet (dont interculturalité)			3	3,5	1	1,5	9	
GS			10				10	
DIP /DEG /MEDECINE	1						1	pour 14 mois
UFR DEG	0						0	
UFR Médecine	0		2				2	
Total général	2	8	39	3,5	1	2,5	56	dont 11 emplois sur mission

¹ PPT : pré PHD Tracks : bourses master

Bilan des emplois sur financement

Catégorie	equiv. Corps	Emplois contractuels	dont mission	total catégorie
catégorie B	TECH	2	1	2
catégorie A	ASI	8	3	54
	IGE	39	7	
	ENS	2,5		
	PRE PHD TRACKS	3,5		
	POSTDOC	1		
Total		56	11	56

Sur financement, 100% des emplois sont contractuels. Le recrutement d'un agent titulaire est néanmoins possible par la voie du détachement.

A noter que, par surcroît, des moyens sont réservés sur les fonds SFRI pour financer l'accueil d'invités et de chercheurs.

Les créations sur masse salariale globalisée :

Il s'agit des marges de manœuvre que l'établissement a pu dégager sur des financements ORE, réforme de santé, CVEC ou encore sur IDEX. L'emploi de titulaire est néanmoins conditionné à la fois par des ressources Etat et la délégation de nouveaux emplois permanents. Après étude des moyens disponibles, de leur durée et du stock d'emplois, l'établissement peut engager deux nouveaux emplois titulaires.

service ou projet	Tech	ASI	Infirm.	IGE	Ens.	Total	dont emploi provisoire pour mission
direction des affaires budgétaires et financières				2		2	dont 1 iGE pour 18 mois
Direction des affaires juridiques				0		0	
Direction des affaires patrimoniales et immobilières				0		0	
Design Spot				0		0	
Direction de la formation		1		3		4	
Direction de la formation - observatoire				1		1	
Direction de l'innovation pédagogique				3		3	
Direction des études et de la vie étudiante				0		0	
Direction de la marque employeur				0		0	
Direction des achats et des marchés						0	
Direction des ressources humaines	1					1	
Directions des relations internationales et européennes		0				0	
Direction du système d'information						0	
Maison du Doctorat				1		1	pour 1 an
SUMPPS	1		1			2	1 infirmière pour 3 ans + 1 Tech pour 18 mois
SUAPS	1	1				2	
EUP Saclay				1		1	
GS		5		1		6	dont 1 IGE pour 1 an
IUT SCEAUX					1	1	
POLYTECH PARIS SACLAY						0	
UFR DEG				1	0,5	1,5	
UFR Médecine				1		1	
UFR de Pharmacie						0	
UFR sciences	1				0,5	1,5	
Total général	4	7	1	14	2	28	dont 5 emplois sur mission

Bilan des emplois sur financement Etat ou globalisé

Catégorie	Equiv. Corps	Emplois contractuels	dont mission	Emplois Etat	Total	total catégorie
catégorie B	TECH	3	1	1	4	4
catégorie A	ASI	7			7	24
	Infirmière	1	1		1	
	IGE	13	3	1	14	
	ENS	2			2	
Total		26	5	2	28	28

Schéma d'emplois

(Synthèse des opérations de création et transformation)

Emplois Etat (dont 2 créations) :

- -35 emplois de catégorie C
- - 1 PRAG
- +31 emplois de catégorie B
- + 3 ASI
- + 2 IGE
- + 1 AAE
- + 1 MCF

Emplois contractuels (82 créations) :

- + 5 emplois Tech (dont 2 missions)
- +15 emplois d'ASI (dont 3 missions)
- +52 emplois d'IGE (dont 10 missions)
- + 1 infirmière (dont 1 mission)
- + 4,5 emplois d'enseignant
- + 1 postdoc
- + 3,5 bourses de master.

Les postes BIATSS ouverts au concours

[Cf annexe – BIATSS – Concours](#)

La direction propose d'ouvrir en 2021, 68 postes au concours :

- 13 postes de catégorie C (8 ATRF, 3 ADJAENES, 2 Magasiniers)
 - Dont 3 postes pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
 - Dont 6 postes en recrutement direct sans concours pour favoriser la titularisation d'agents contractuels
- 38 postes de catégorie B (8 SAENES et 30 Tech)
 - Dont 2 BOE
- 7 postes d'ASI
- 10 postes d'IGE

Les postes d'enseignant et d'enseignant-chercheur ouverts au concours ou au recrutement titulaire

La direction propose d'ouvrir en 2021, 42 postes au concours EC :

[Cf annexe – EC – Concours.](#)

- 10 postes de PR
- 32 postes MCF

Il est également proposé d'ajouter aux 8 postes 2nd degré publiés à la 1^{ère} session, 4 Postes à la 2^{nde} session de recrutement.

[Cf annexe – recrutement enseignants du 2nd degré.](#)

Annexe – Lexique et méthode sur les affectations concours

La complexité des opérations de campagne d'emplois, en particulier pour les postes BIATSS, rend nécessaire le rappel de certaines contraintes et certains principes de gestion des emplois.

Cette annexe vise à lever certaines incompréhensions ou malentendus sur les notions de repyramidage d'emplois, les changements de corps des agents, etc... Il sera ainsi expliqué qu'il ne peut pas être décidé en campagne d'emplois de promouvoir un agent dans une catégorie supérieure. Seul un emploi est repyramidé. Pour évoluer, l'agente ou l'agent devra passer les concours ou être proposé à l'avancement de corps ou de grade.

Lexique :

- Les **opérations de transformation** portent sur les emplois. Elles modifient la structure des emplois de l'établissement. L'emploi recouvre à la fois une notion d'activité et une notion budgétaire. La transformation n'est possible que sur des emplois vacants. Par conséquent, il est impossible de transformer des postes occupés par un titulaire, a fortiori pour la publication au concours. Le « repyramidage d'agent n'existe pas. »

Elle modifie la nature des supports vacants disponibles, préalablement identifiés, de façon à pouvoir recruter dans un corps d'emploi différent du statut d'origine. Elle vise à mettre en adéquation la nature de l'emploi et les fonctions exercées. La modification de la structure d'emplois de l'établissement fait l'objet d'un vote en CA :

- lorsqu'elle est réalisée à moyens budgétaires équivalents, elle relève donc d'une transformation technique qui permet une meilleure adéquation entre le recrutement et les missions exercées (ex : transformation d'un emploi de technicien en emploi de secrétaire administratif) ;
 - bien souvent, ces transformations touchent au niveau de l'emploi (ex : requalification) et ne se réalisent pas à budget constant, du fait d'un écart financier entre l'emploi d'origine et l'emploi visé. Soit l'opération dégage des marges de manœuvre pour l'établissement (« dépyramidage »), soit elle demande un apport financier complémentaire (« repyramidage »).
- Le **changement de corps d'un agent** (promotion) ne peut intervenir que par
 - concours ;
 - promotion (exemple liste d'aptitude pour un personnel BIATSS) à l'issue d'une campagne collective.
 - Un poste inoccupé pendant au moins une année n'a pas consommé de masse salariale pendant un an. Par conséquent, il n'est pas inscrit au budget de l'année suivante. Pour recruter sur un tel poste, il convient de considérer que :
 - Une demande de maintien de ce poste est en fait une « **réactivation** »
 - Une réactivation correspond budgétairement à une création.

Petits principes sur les ouvertures de concours :

Les postes ouverts au concours le sont donc uniquement sur des fonctions vacantes ou provisoirement occupées par des contractuels. À la nomination du lauréat, le contrat prend fin. L'évaluation du taux de risque par la DRH tient compte de ces éléments lorsque sont étudiées les ouvertures de concours sur des postes ciblés.

L'appel exceptionnel à la liste complémentaire donne lieu à rectification de la campagne d'emplois initiale ou à régularisation dans la campagne d'emplois suivante. Il fait donc l'objet par l'établissement d'un examen de la soutenabilité de la mesure et des moyens disponibles en masse salariale et en emplois. Ce recours est ensuite laissé à l'appréciation des services académiques et du ministère pour régulation nationale et vérification des possibilités de recrutement de fonctionnaires de l'Etat.

La publication de profils « génériques » correspond à une publication sans poste ciblé. Le concours est ouvert sur un profil métier. Ce type de publication permet d'élargir le périmètre des agents intéressés à concourir à l'échelle de l'établissement.

Les lauréats des concours génériques sont reçus par la direction des ressources humaines pour étude de leur affectation dans l'établissement. Plusieurs situations peuvent apparaître :

- un **lauréat extérieur** à l'établissement est recruté, il est affecté en fonction de ses compétences et de son profil sur un poste vacant de l'établissement ;
- un **agent contractuel** de l'établissement est reçu au concours sur un emploi de même catégorie que le poste qu'il occupe => le principe est qu'il demeure sur son poste. Il est titularisé sur ses fonctions.
- un agent contractuel ou titulaire de l'établissement est **reçu au concours sur un emploi d'un corps ou d'une catégorie supérieur** (promotion par concours) => une étude est faite avec son service d'origine sur la réalité des missions actuellement exercées.
 - o S'il est relevé qu'elles sont du niveau de l'emploi du concours, il est opéré une transformation du poste et le lauréat y est affecté ;
 - o S'il est relevé qu'elles sont d'un niveau inférieur :
 - mais qu'il est possible de revoir l'organisation du service et les missions du poste, alors une transformation du poste est envisageable pour affecter le lauréat du concours ;
 - si ce n'est pas possible et que le poste n'offre pas au lauréat du concours une possibilité d'évolution de carrière dans son nouveau corps, alors le lauréat du concours sera orienté vers une autre affectation.
Dans ce dernier cas, la nouvelle affectation pourra être prononcée au terme d'un délai convenu avec le service afin de permettre la bonne continuité de l'activité et donner le temps au remplacement de l'agent.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-007

Objet : Approbation du Cadrage et principe d'attribution de la campagne PEDR 2021
P.jointes : ...
...

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L952-6-1 ;
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 modifié relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche modifié le 1er juin 2014 ;
Vu la circulaire du 18 février 2014 relative au nouveau régime PEDR ;
Vu la décision du conseil d'administration en date du 21 mai 2013 ;
Vu l'avis du comité technique du 5 janvier 2021 ;
Vu la décision de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs en formation restreinte du 11 décembre 2020 ;

Considérant ce qui suit :

Le conseil d'administration arrête, après avis de la commission de la recherche du conseil académique en formation restreinte, les critères de choix des bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles ;
Comme pour les années précédentes, l'Université Paris-Saclay propose d'avoir recours à l'instance nationale d'évaluation, le CNU, pour l'examen des candidatures au titre de la campagne 2020 ;
Les candidatures évaluées et classées par les instances nationales dans les 20% parmi les meilleurs dossiers de candidatures, se verront attribuer une PEDR ;
En fonction de l'enveloppe budgétaire disponible, une partie des candidatures évaluées parmi les 30% pourra percevoir cette prime ;
La PEDR est attribuée pour 4 ans ;
Le Conseil d'administration du 21 mai 2013 a fixé les barèmes d'attribution selon les 2 taux de primes répartis comme suit :

- PR2C, PR1C, PREX: 5300 €
- MCF : 3556 €

Le Conseil d'administration définit les modalités de conversion de la prime en décharge de service, sur la base des taux horaires des heures complémentaires d'enseignement tel que défini dans la lettre de cadrage.

Après en avoir délibéré,

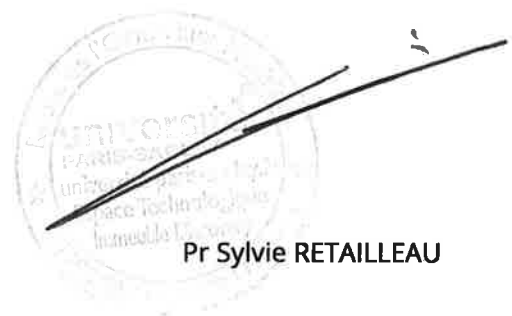
Article premier : APPROUVE le cadrage et principe d'attribution de la PEDR 2021 fixé ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	30
Refus de participer au vote :	
Pour :	25
Contre :	5
Abstention :	

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-008

Objet : Approbation du Cadrage et principe d'attribution du Congé pour
Projet Pédagogique (CPP) 2021

P.jointes : néant

...

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L952-6-1 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la circulaire du 27 septembre 2019 relative aux calendriers des opérations de gestion des carrières des enseignants-chercheurs, informant du nouveau dispositif intitulé Congé pour projet pédagogique. ;

Vu l'arrêté du 30-09-2019 publié au BO n° 36 du 3 octobre 2019 sur la création et conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur;

Vu la circulaire du 16 novembre 2019 relatives aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants –chercheurs et autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur.

Vu la présentation faite à la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 décembre 2020 ;

Vu la décision de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs du 11 décembre 2020 ;

Vu l'avis du comité technique du 5 janvier 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil d'administration arrête, après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, les critères d'évaluation sur l'attribution du CPP ;

Ces critères font l'objet d'une publication sur le site internet de l'université ;

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe le contingent national de CPP et les répartit entre les établissements d'enseignement supérieur;

Le Président de l'université accorde les CPP au niveau local après avis de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs ou l'instance compétente de l'université ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : APPROUVE le cadrage et principe d'attribution du CPP 2021 fixé ci-dessus

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	30
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular, faded stamp. The stamp contains text that is mostly illegible but appears to include 'Pr Sylvie RETAILLEAU' and 'Membre de l'Association'. The signature is written in a cursive style and extends across the top of the stamp.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-009

Objet : Approbation du Cadrage et principe d'attribution du Congé pour Innovation Pédagogique (CIP) 2021
P.jointes : ...
...

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L952-6-1 ;
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu la circulaire du 27 septembre 2019 relative aux calendriers des opérations de gestion des carrières des enseignants-chercheurs, informant du nouveau dispositif intitulé Congé pour projet pédagogique. ;
Vu l'arrêté du 30-09-2019 publié au BO n° 36 du 3 octobre 2019 sur la création et conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur ;
Vu la circulaire du 16 novembre 2019 relatives aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants -chercheurs et autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur.
Vu la présentation faite à la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 décembre 2020 ;
Vu la décision de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs du 11 décembre 2020 ;
Vu l'avis du comité technique du 5 janvier 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil d'administration arrête, après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, les critères d'évaluation sur l'attribution du CIP ;
Ces critères font l'objet d'une publication sur le site internet de l'université ;
Le ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe le contingent national de CIP et les répartit entre les établissements d'enseignement supérieur ;
Le Président de l'université accorde les CIP au niveau local après avis de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs ou l'instance compétente de l'université ;

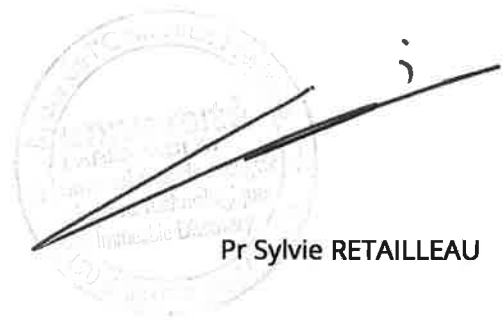
Après en avoir délibéré,

Article premier : APPROUVE le cadrage et principe d'attribution du CIP 2021 fixé ci-dessus

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	30
Non-participation au vote :	1
Pour :	29
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance du 8 janvier 2021
Délibération n° CA-2021-010

Objet : Complément aux capacités et modalités d'accueil en Master
P. jointes : Annexe portant complément des capacités d'accueils des formations de master de l'Université Paris-Saclay pour l'année 2021-2022

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-6, L. 712-3 ;

Vu le décret n°2917-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant à un diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu la délibération n°V-2 du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2020 portant Capacités d'accueil et modalités d'admission en première année de master de l'Université Paris-Saclay pour l'année universitaire 2021-2022 ;

Vu la délibération n°III-2.2 de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 7 décembre 2020 relatives aux capacités d'accueil et modalités d'admission en première année de master de l'Université Paris-Saclay pour l'année universitaire 2021-2022 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu les compléments portés en annexe ;

Considérant ce qui suit :

Il appartient à l'établissement de déterminer, en application des dispositions susvisées, les capacités d'accueil et les modalités de sélection mise en œuvre à l'égard des candidats à l'admission dans les formations de première année de deuxième cycle conduisant au diplôme national de master ;

Il revient au Conseil d'administration, après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, d'adopter les modalités et capacités d'accueil dans les formations de première année de deuxième cycle conduisant au diplôme national de master ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve le complément aux capacités d'accueil en master pour l'année universitaire 2021-2022, en première année des mentions de master fixées en annexe.

Article 2 : Ces formations sont soumises aux modalités de la délibération n°V-2 du Conseil d'administration du 15 décembre 2020 portant notamment les modalités d'accueil en première

année des formations de master de l'Université Paris-Saclay pour l'année universitaire 2021-2022.

Article 3 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	
Refus de participer au vote :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

Point non traité

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU